



Guide **2024** de pêche

58

Fédération Départementale
de la Pêche et de la Protection
du Milieu Aquatique de l'Yonne



GÉNÉRATION
PÊCHE

www.federationdepeche58.fr



Ensemble respectons...



La sécurité

- **Soyez prudent** : vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.



La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepeche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation ; période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées... est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents assermentés. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.



Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (ardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux...). Cela permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo...). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.



Les lieux et les usagers

- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme** : emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les halages...
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bétails, clôtures et barrières, stationnements...). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs...). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.



Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage...). Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales** : mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues...
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (bottes, bourriches, bateau...). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons...

MOT DU PRÉSIDENT



Que ce nouveau guide touristique 2014, de la pêche en NIEVRE, vous apporte une multitude d'information. A sa lecture vous pourrez découvrir l'identification de l'ensemble de notre réseau du loisir pêche à travers notre fédération départementale et nos 42 AAPPMA adhérentes.

Vous découvrirez également l'ensemble de nos magnifiques parcours de pêche en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie pour tous types de pêche dans notre département.

Cela témoigne de notre volonté de dynamiser notre loisir pêche.

Avec plus de 15 392 cartes de pêche en 2023 soit 7,4 % de la population nivernaise, la pêche de loisir est sans nul doute un vecteur de lien social et reste une activité populaire. Elle participe activement à l'animation de nos territoires et favorise la préservation des milieux et de sa biodiversité. Elle permet également la réappropriation de notre environnement.

Enfin, elle participe de façon significative au développement de nos territoires ruraux tant sur le plan économique que touristique. La pêche est devenue au cours de cette dernière décennie une réelle filière socio-économique.

Les principales missions de notre Fédération doivent être source de compréhension pour tous, en matière de protection des milieux aquatiques, de surveillance du domaine piscicole départemental, de développement du loisir pêche et de sa promotion.

C'est également, un volet de sensibilisation et d'initiation dispensé auprès du jeune public dans le cadre d'actions auprès des écoles, des centres sociaux, du monde associatif ...

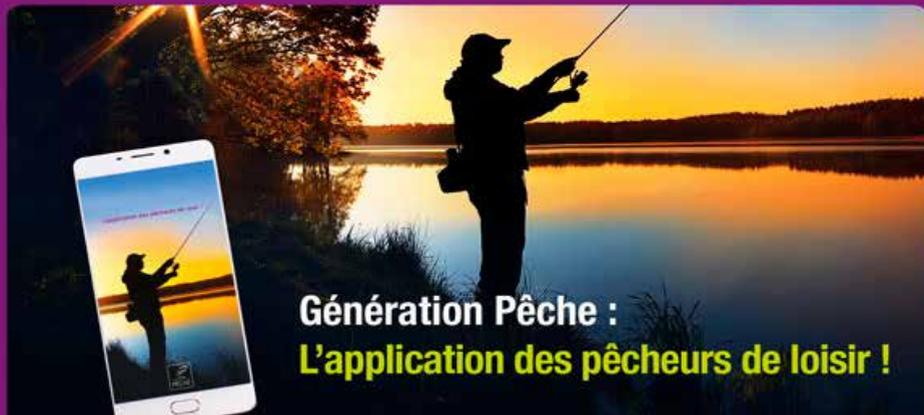
Respecter les règles et l'esprit réciprocaire sont des éléments indispensables à l'évolution de notre discipline.

Préserver notre cheptel piscicole et la qualité de nos milieux c'est aussi un moyen d'assurer la qualité et la pérennité de notre loisir. Le quota carnassier doit être appliqué avec rigueur et chaque pêcheur en ait le garant. La pêche a évolué et chacun doit trouver sa place et sa technique. C'est une richesse qu'il faut préserver.

Les pêcheurs sont des acteurs, des sentinelles de l'environnement et à ce titre nous sommes reconnus d'intérêt public. Restons mobilisés et continuons ensemble ce travail de promotion et de protection des milieux aquatiques.

Avec toute l'équipe fédérale, que 2024 vous donne la possibilité de vivre de grands moments de pêche, seul, en famille ou entre amis à travers de formidables rencontres et émotions.

Halieutiquement,
Le Président, Jean Philippe PANIER



Génération Pêche : L'application des pêcheurs de loisir !

Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !

Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !

Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.

Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Téléchargez gratuitement l'application



SARL BEUGNON TP



- Démolition
- Terrassement
- Curage d'étang
- Assainissement
- Transport

03.86.30.71.76 / 06.07.54.87.05
beugnon.jean-luc@orange.fr flo-nono@live.be



SIGNALÉTIQUE
CONCEPTION
GRAPHIQUE
COMMUNICATION
FORMATIONS
FILMS



www.dedicaces-plurielles.fr
23, rue de la Jonction à NEVERS - 09 75 75 84 28

Kyriad
★★★ NEVERS

KAROUSEL
RESTAURANT
Osez Savourer Une Cuisine Maison

POUR SE REPOSER MAIS AUSSI SE REGALER

35 Bd Victor Hugo

58000 NEVERS

Tél: 03.86.71.95.95

Email: kyriadnevers@wanadoo.fr



RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE ET INTERDÉPARTEMENTALE SUR L'ENSEMBLE DES 42 AAPPMA NIVERNAISES



SOMMAIRE

Réglementation	p.8
Pêche des écrevisses	p.9
Secteur Loire aval	p.11
Secteur Loire amont - Allier	p.21
Secteur Aron aval - Alène	p.33
Secteur Aron amont - Bazois	p.45
Secteur Nièvre	p.53
Secteur Morvan des lacs, Yonne amont Cure et Chalaux	p.57
Secteur Yonne aval	p.67
Guides APN clubs	p.72
Pêche aux engins	p.73
Parcours spécifiques	p.74
Hébergements pêche	p.82

Loire aval	P 11
Yonne aval	P 67
Morvan des Lacs, Yonne, Cure, Chalaux	P 57
Alène, Aron aval	P 33
Loire amont, Allier	P 21
Nièvre	P 53
Aron amont, Bazois	P 45

2^{ème} catégorie piscicole
— Rivières du domaine privé
— Rivières du domaine public
- - - Canaux (domaine public)
[A] Plan d'eau
1^{ère} catégorie piscicole
Domaine privé
— Taille de la truite, 23 cm
— Taille de la truite, 25 cm
— Taille de la truite, 20 cm
— Routes principales
● Siège A.P.P.M.A.

LES COURS D'EAU, LES ÉTANGS ET LES LACS

N°	COURS D'EAU	N°	COURS D'EAU
1	Abron	38	Lyonnet
2	Acolin	39	Maria
3	Acotin	40	Mazou
4	Alène	41	Meulot
5	Allier	42	Montagne
6	Alnain	43	Morion
7	Andarge	44	Nièvre
8	Anguisson	45	Nièvre d'Arzembouy
9	Armançe	46	Nièvre de Champlemy
10	Aron	47	Nièvre Petite
11	Asvins	48	Nohain
12	Auxois	49	Olisy
13	Barathon	50	Ozon
14	Beuvron	51	Pargon
15	Bridier	52	Renèvre
16	Brinjame	53	Richaufour
17	Caillot	54	Roche
18	Canne	55	Saint-Eugénie
19	Chaloux	56	Saint-jean
20	Chazelles	57	Saint-Marc
21	Cheuille	58	Saint-Michel
22	Chevannes	59	Sauzay
23	Colâtre	60	Senelle
24	Cousin	61	Sourde-Douceline
25	Cressonne	62	Talvanne
26	Cure	63	Termin
27	Donjon	64	Touron
28	Dornette	65	Trait
29	Dragne	66	Tramboulin
30	Druyes	67	Veynon
31	Fontbout	68	Vignan
32	Garat	69	Vrille
33	Guignon	70	Yonne 1 ^{ère} Cat.
34	Heuille	71	Yonne 2 ^{ème} Cat.
35	Houssière	72	Canal du Nivernais
36	Ixeure	73	Canal latéral à la Loire
37	Loire		

ÉTANGS ET LACS

A	Étang de Vaux et Baye 230 ha
B	Lac de Pannecièrre 520 ha
C	Lac des Settons 360 ha
D	Lac de Chaumeçon 135 ha
E	Lac de Saint-Agnan
F	Lac du Croissant (Yonne - domaine public - 1 ligne) 150 ha
G	Étang Grénétier La Machine
H	Étang de Chevenon
I	Étang du Goulot
J	Étang com. de Moulins-Engilbert 1 ^{ère} Cat. (1 ligne)
K	Trous de la Celle
L	Étang communal de Pouilly/Loire (cher)
M	Étang communal de Prémery
N	Étang de Bourdoiseau
O	Étang d'Imphy
R	Étang du Chatelet Arleuf
S	Étang du Pré-Lecomte Clamecy
T	Étang de la Boue Rémilly (lieu dit le buisson Guipied)
U	Étang d'Arthel
V	Étang com. de Vandenesse 1 ^{ère} Cat. (1 ligne)
W	Étang de la Tuilerie Carpodrome fédéral à Cercy-la-Tour
X	Étang com. de St Sulpice
Y	Étang du Merle Crux-la-Ville
Z	Étang des Charmilles à Mesves-sur-Loire

CARTE DE RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest)

La carte de pêche Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE

Cartes nivernaises personne mineure, découverte, promotionnelle femme et hebdomadaire :
Réciprocité totale sans achat de vignette dans les départements orange, verts et jaunes

LOIRE ET ALLIER LOTS LOUÉS PAR LES APPMA DE LA NIÈVRE

PÊCHE À 4 LIGNES SUR LES DEUX RIVES (CHER OU ALLIER ET NIÈVRE) SANS RECIPROCITE
INTERDEPARTEMENTALE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA NIÈVRE

174, Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS

Tél. 03 86 61 18 98 - Fax : 03 86 61 93 04

Site Internet : www.federationdepeche58.fr

E.mail : fede.peche58@gmail.com

Bureaux ouverts : lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 - vendredi de 8 h à 16 h 30

Crédit photo : Fédération Nationale de la pêche en France (F.N.P.F) Laurent Madelon -
AAPMA Nivernaises - Ivan Alfier - Nicolas Carbo - Thomas Principe - William Mangin - Benjamin Perrin - Romaric Halard - Vivien Cadiat - Sebastien Rousseau - Rendaud Blandin
Reproduction Interdite - Conception et impression : INORE GROUPE IMPRESSION - Varennes-Vauzelles

RÉGLEMENTATION

Retrouvez toute la
RÉGLEMENTATION NIVERNAISE
actualisée sur le site de la
Fédération et dans le guide du pêcheur



TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS

TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS

BROCHET	60 cm
SANDRE	50 cm
BLACK BASS	30 cm
ALOISE	30 cm
LAMPROIE MARINE	40 cm
OMBRE COMMUN	30 cm
TRUITE ARC-EN-CIEL	23 cm
TRUITE FARIO	25 ou 23 cm
20 cm dans les cours d'eau du Morvan (voir carte page 6)	



MODALITÉS D'UTILISATION D'UNE EMBARCATION

LAC DE ST AGNAN : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

CHAUMEÇON : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

SETTONS : navigation autorisée moteur électrique ou thermique sans limitation de puissance.

PANNECIÈRE : navigation autorisée moteur électrique ou thermique 4 temps, 6 CV maximum.

VAUX - BAYE : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

MERLE : navigation autorisée uniquement moteur électrique

ATTENTION EN 2024



LAC DES SETTONS : Pêche des poissons blancs (gardons, tanches etc...) autorisée à partir du 1^{er} juin 2024. Pêche en bateau interdite en 2024. Pêche des carnassiers interdite jusqu'au 25 avril 2025 inclus.

ETANG DE LA BOUE : Pêche interdite en 2024.

ETANG DE CLAMECY : Ouverture de la pêche des carnassiers à partir du 27 avril 2024.

Actualités du département

Facebook



FDAAPPMA58



federationdepeche5852

Respectons nos poissons

QUOTA CARNASSIERS

(Sandre - Brochet - Black-Bass)
Limitation à 3 prises/jour/pêcheur
dont 1 brochet maximum. Pour
une pêche responsable,
limitons notre prélèvement
DÉCRET du 7 avril 2016



PÊCHE DES ECRESSSES

Savoir les reconnaître

Dans la Nièvre, 6 espèces d'écrevisses sont présentes

RÉGLEMENTATION :

- Être en possession d'une carte de pêche (interdépartementale, personne majeure, mineure, découverte, femme, vacances ou journalière).
- En 1^{ère} catégorie, pêche pendant la période d'ouverture.
- En 2^{ème} catégorie, pêche autorisée toute l'année.
- Pas de taille réglementaire de capture. Interdiction de les relâcher, de les introduire dans un autre milieu ou de les transporter vivantes.

LE MODE DE PÊCHE, LA BALANCE

Vous pouvez pêcher avec un maximum de 6 balances par titulaire de carte dont le diamètre sera inférieur ou égal à 30 cm. Il est interdit de les pêcher à la main ou à l'aide d'une épuisette ou d'une nasse.

QUAND LES PÊCHER ?

La meilleure période s'étend de juin à octobre. Les écrevisses sont peu actives en hiver et au printemps (phase de reproduction.)

COMMENT LES TUER ?

Pour tuer une écrevisse il faut lui ôter le Telson. C'est la partie centrale de la queue reliée à l'intestin.

LES MEILLEURS COINS DE LA NIÈVRE

En 1^{ère} catégorie : L'Yonne, la Cure, le Chalaux, l'Anguisson, la Dragne, le Veynon, ou la Ste Eugénie.

En 2^{ème} catégorie : La Nièvre, le Beuvron, l'Yonne en aval de Marigny- sur-Yonne et les lacs du morvan.



Les espèces nuisibles à pêcher toute la saison

L'écrevisse Signal ou écrevisse de californie

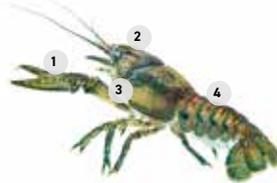
Pacifastacus leniusculus



1. Pincers avec tâche bleutée ou blanche, rouge sur le dessous
2. Céphalothorax et pincers lisses

L'écrevisse Américaine

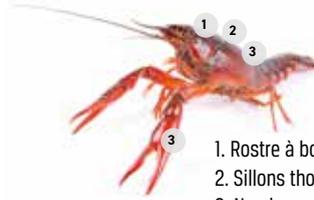
Orconectes limosus



1. Ergot pointu sur l'article précédant les pincers
2. Rostre à bords parallèles en forme de gouttière
3. Epines de part et d'autre du sillon cervical
4. Tâches brunes sur l'abdomen

L'écrevisse Rouge de Louisiane

Procambarus clarkii

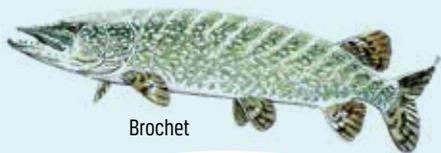


1. Rostre à bords convergents
2. Sillons thoraciques très rapprochés
3. Nombreuses aspérités sur le thorax et les pincers
4. Couleur rouge



Après avoir fixé un morceau de poisson au centre de la balance (reliée à une corde), le pêcheur la positionne à l'aide d'une canne fourchue.

LES POISSONS D'EAU DOUCE



Brochet



Epinoche



Ablette



Rotengle



Sandre



Loche



Gremille



Crapet de roche



Chabot



Hotu



Spirin



Vandoise



Brème



Black bass



Goujon



Pseudorasbora



Vairon



Perche soleil



Aspe



Chevesne



Bouvière



Poisson chat



Ecrevisse



Barbeau



Truite fario



Lamproie



Tanche



Gardon



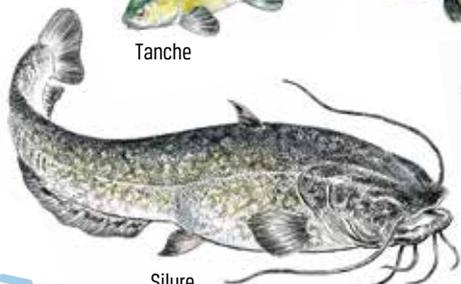
Truite arc-en-ciel



Carpe



Carassin



Silure



Ombre commun



Perche



Anguille



VRILLE LOIRE ET SABLIERES

St Amand en Puisaye
Myennes

NOHAIN ET LOIRE

Cosne-Cours-sur-Loire
Pouilly-sur-Loire
Couloutre
Donzy

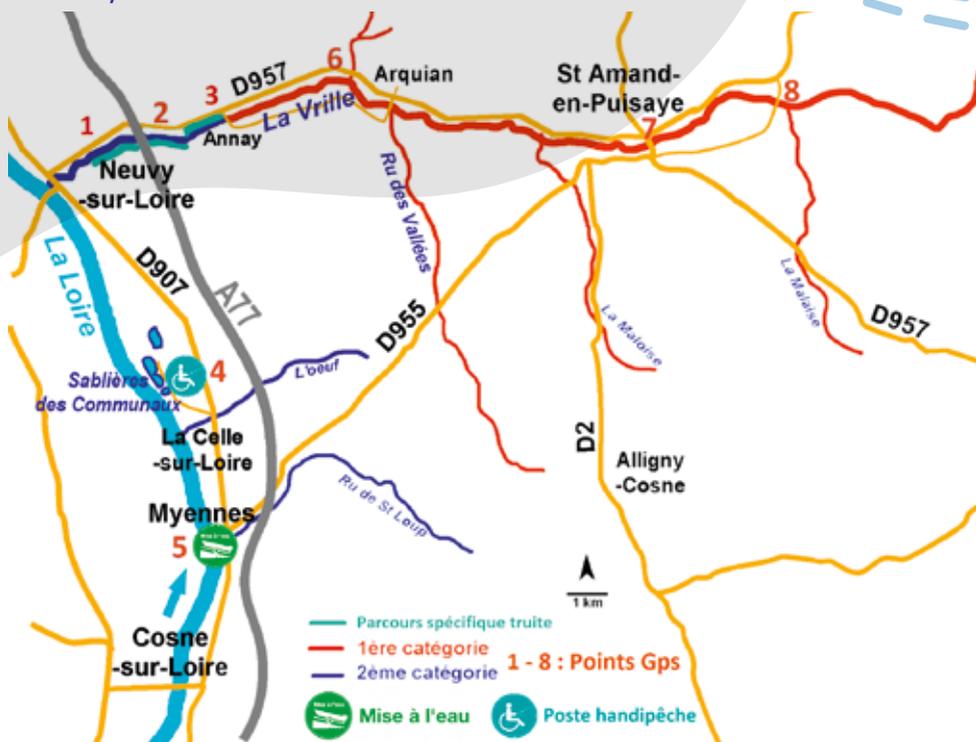
MAZOU ET LOIRE

La Charité-sur-Loire
Pougues-les-Eaux
Fourchambault

SECTEUR LOIRE AVAL



VRILLE, LOIRE ET SABLIERES



AAPPMA DE MYENNES

Président : BERGIN Alain, 06 60 85 48 13
Trésorier : PLETU Patrick, 03 86 26 90 29
Site internet de l'AAPPMA :
aappma-la-myennoise.wifeo.com

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Annay : Mairie, lundi au jeudi de 7h30 à 12h15, le vendredi de 7h30 à 12h00, 03 86 39 22 65
Myennes : chez Alain BERGIN, les Poules Chiens, 58187 MYENNES, 06 60 85 48 13
Neuville/Loire : Mairie, lundi, mardi, jeudi, vendredi, : 8h30-12h et 13h30-17h, mercredi, samedi : 9h-12h, Place de la Mairie, 03 86 39 20 33

AAPPMA DE ST AMAND EN PUISAYE

Président : MARLIN François, 06 30 86 93 62
Trésorier : CHEVRIER Pascal, 06 74 14 11 13

DÉPOSITAIRES DE CARTES

St Amand : Maison de la Presse, centre ville le matin, 03 86 39 61 02
Dampierre sous Bouhy : Bar chez Kiki, 03 86 26 42 32



AAPPMA « LA MYENNOISE » DE MYENNES



Vrille

2^{ème} catégorie piscicole de Annay à Neuvy

Parcours sportif de pêche à la truite de 4 km. **Règlementation spécifique, voir parcours page 74**

1📍 47.5310511 , 2.8943451 (Accès parcours)

2📍 47.5324984 , 2.9135960 (Accès parcours)

3📍 47.5380314 , 2.9293256 (Accès parcours)



Merci de vous garer au mieux pour laisser le passage aux agriculteurs.



Les Sablières des Communaux ou « trous de la Celle »

2^{ème} catégorie piscicole

Petites sablières de quelques hectares, faciles d'accès.

Cadre sauvage rappelant les bras morts de Loire.

4📍 47.4779839 , 2.9115444 (Accès Sablières)



Embarcations interdites sur les plans d'eau. Bonne population de carnassiers et de carpes. Ponton handipêche sur la 1^{ère} sablière.



Loire

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Accès facile à l'amont de la mise à l'eau de Myennes.

5📍 47.4449974 , 2.9300706 (Mise à l'eau)

AAPPMA « LA GAULE POYAUDINE » DE ST AMAND EN PUISAYE



Vrille

1^{ère} catégorie piscicole

La Vrille est une rivière de plaine plutôt sinueuse et souvent encaissée, mais relativement agréable à pêcher à roder.



Accès interdit par le chemin de la station de pompage « Le Patureau » à St Amand. L'accès pêche se fait par le bief du château.

6📍 47.5406277 , 2.9830347 (Accès par STEP)

7📍 47.5318272 , 3.0728747 (Bief du château)

8📍 47.5411842 , 3.1154151 (Moulin Courot)



NOHAIN ET LOIRE



AAPPMA POUILLY

Président : MHUN Denis, 06 82 88 42 47

Trésorier : DESRUMAUX Carole, 06 10 89 54 50

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Pouilly/Loire : OTSI et Tour du Pouilly Fumé, 30 rue Waldeck Rousseau, 03 86 24 04 70

Mesves/Loire : PROXI Marché 33 route d'Antibes, 03 86 37 94 09

AAPPMA COSNE

Président : OUAGNE Christian, 03 86 26 60 43

Trésorier : PARDIEU Marc, 03 86 28 48 78

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Cosne : OT Loire Vignobles et Nohain Place du docteur Jacques HUYGHES des étages 03 86 28 11 85

Cosne : Quincaillerie Cosnoise, 52 rue du commerce, 09 82 55 66 88

Cosne : Bricomarché, rue des Fondateurs, Parc du Val de Loire, 03 86 28 80 40

AAPPMA DONZY

Président : FREMIONT Alain, 07 88 86 06 75

Trésorier : GARNIER Jean-Luc, 06 60 72 20 21

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Donzy : Le Grand Monarque, 10 rue de l'étape, 03 86 20 42 45

Donzy : DEKRA - Contrôle technique du Donziais, 8 rue de la belle étoile, 03 86 39 59 42

Donzy : Médiathèque de Donzy

Corvol : L'Amiral, 45 bis grande rue, 03 86 29 13 19

Beaumont-la-Ferrière : Café des Bertranges Le Bourg, 03 86 38 18 85

AAPPMA COULOUTRE

Président : GONDARD Jean-Marc, 06 77 26 37 73

Trésorier : GAUDRY Joël

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Contactez l'AAPPMA



AAPPMA « LE BARBILLON » DE POUILLY-SUR-LOIRE



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Fluve sauvage, la Loire s'exprime totalement dans le secteur de Pouilly-sur-Loire où les îles sont nombreuses. Nous sommes ici au cœur de la Réserve Naturelle du Val de Loire.

5📍 47.311463 , 2.899463 (Accès rive gauche)

6📍 47.266318 , 2.979974 (Mise à l'eau)

4📍 47.3154840 , 2.9009022 (Mise à l'eau)



Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite à quelques kilomètres en amont de Pouilly, en aval de Mesves sur Loire. Présence importante du silure et de l'aspe. Étang communal avec ponton handipêche en rive gauche.



Étang communal 2^{ème} catégorie piscicole - 1,3 ha

Très accessible sur tout son pourtour. Ponton handipêche.

7📍 47.2748896 , 2.9557150

AAPPMA « LA COSNOISE » DE COSNE COURS-SUR-LOIRE



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Le Nohain et la Loire confluent dans Cosne. Il en résulte un secteur de pêche varié, entre rivière de plaine de 2^{ème} catégorie et fleuve sauvage. La pêche peut se pratiquer en pleine ville. Les plus solitaires préféreront la Loire avec ses îlots et ses bras secondaires.

2📍 47.4134886 , 2.9213670 (Mise à l'eau)



Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite en aval du pont, place de la Pêcherie. Présence importante du silure et de l'aspe. Embouchure Nohain-Loire intéressante pour les carnassiers, notamment la perche. Parcours de carpe de nuit en Loire sur 3 km en rive droite, entre la descente à bateau et l'entrée de Myennes. Ponton handipêche sur le Nohain Place de la Chaussade.



Nohain 2^{ème} catégorie piscicole

3📍 47.4100967 , 2.9224732 (Poste handipêche)



Étang de Bourdoiseau 2^{ème} catégorie piscicole - 1,3 ha

Remise à l'eau des amours obligatoire

1📍 47.4823018 , 2.9800578



AAPPMA « LA TRUITE » DE DONZY



Nohain 2^{ème} catégorie piscicole

Parcours situé sur la rivière le Nohain, affluent de la Loire, entre le pont en amont du lieu-dit Les Cabets et le pont de Champcelée.

8📍 47.34519 , 3.09930 (Les Cabets)

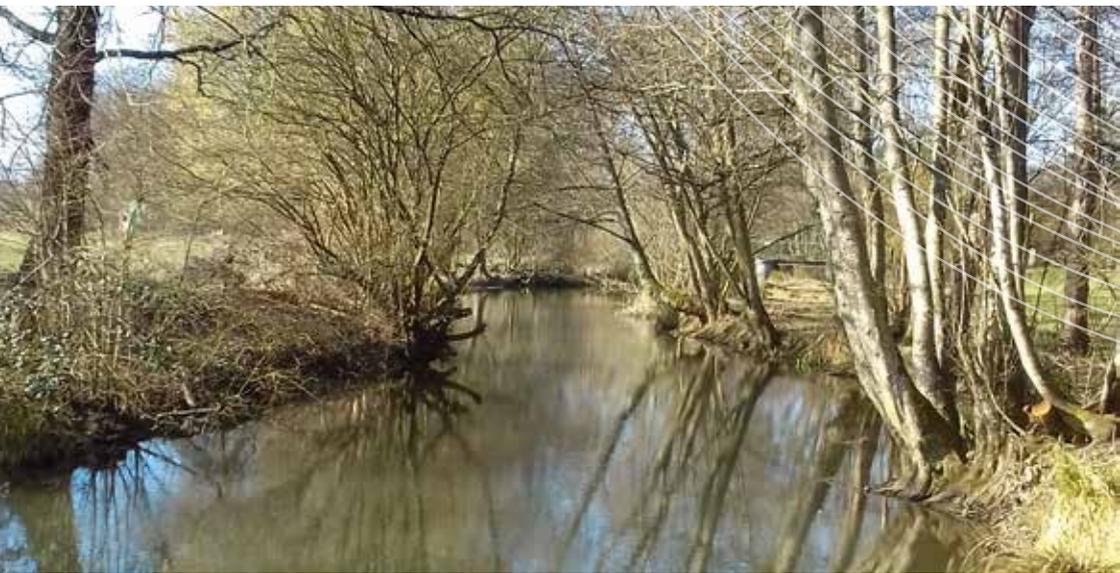


Rivière assez courante dans ce secteur où les captures peuvent aller de la truite au brochet en passant par de gros chevesnes.

Talvanne 1^{ère} catégorie piscicole

Pêche autorisée sur 1 km en amont du bourg de Donzy.

9📍 47.374886 , 3.14333



AAPPMA « LE BROCHET » DE COULOUTRE



Nohain 2^{ème} catégorie piscicole

Le Nohain est une rivière de plaine plutôt profonde et agréable à pêcher. Le site est muni d'un sentier praticable par tous.

10📍 47.421829 , 3.230683



Peuplement intermédiaire entre une 1^{ère} et une 2^{ème} catégorie, allant de la truite fario au brochet...

DECATHLON

Centre Commercial Carrefour Marzy, 58180 Marzy

Ouvert du Lundi au Samedi 9h00 - 19h30 non stop

Tél. 03 86 71 65 70

www.decathlon.fr

Magazines, catalogues, affiches, Roll-up,
Bâches, Panneaux et tous vos supports
de communication imprimés avec qualité.

IMPRIMERIE INOË GROUPE

*Pour le respect des couleurs
et de l'environnement*

VARENNES-VAUZELLES | 03 86 71 05 70

www.inogroupe.fr | contact@inogroupe.fr

MAZOU ET LOIRE



AAPPMA DE FOURCHAMBAULT

Président : CARACCO Michel,
06 83 99 00 36
Trésorier : Alain BORDET,
06 62 40 31 15

📁 DÉPOSITAIRES DE CARTES

Fourchambault : Bar Tabac l'Odyssee
4 place de l'église, 03 86 61 01 70
Nevers : Nevers Lan 32 rue des
grands jardins, 03 86 38 71 57
Fourchambault : Maison de la Presse
(Fourchambault) 24 rue Gambetta,
09 83 22 98 52
Fourchambault : Café Des arts 45 rue
du 4 septembre, 09 67 71 45 85

AAPPMA DE LA

CHARITÉ-SUR-LOIRE

Président : DESPONT Didier,
06 07 59 51 76
Trésorier : PUZIN Jérôme,
06 76 09 57 86

📁 DÉPOSITAIRES DE CARTES

La Charité/Loire : Office de tourisme
de la charité sur Loire, Place Ste croix
58400 la Charité sur Loire
03 86 70 15 06
La Charité/Loire : Librairie Presse
Sonate d'Auteurs,
39 grande rue, 03 86 70 06 86
Mesves sur Loire : Proxi Marché
Mesves, 33 route d'Antibes,
03 86 37 94 09

AAPPMA DE POUQUES-LES-EAUX

Président : TARDY Bernard,
06 17 93 54 20
Trésorier : CHERRY Philippe,
03 86 90 13 98

📁 DÉPOSITAIRES DE CARTES

Pougues : EURL Le Marcassin
ARMURERIE DUDRAGNE
1 rue du 8 mai 1945. 03 86 58 79 19
Pougues : Le Tabac de l'Avenue 50
avenue de Paris,
03 86 68 57 14



AAPPMA « L'ABLETTE » DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Nous sommes ici en limite de la Réserve Naturelle du Val de Loire. L'accès au site de la Blancherie est facile et un parking permet de stationner plusieurs véhicules.

3📍 47.1687216 , 3.0098664 (Mise à l'eau La Blancherie)

4📍 47.1155374 , 3.0340841 (Mise à l'eau tronsanges)



Le secteur est bien pourvu en silures, aspes, perches et poissons blancs. Une mise à l'eau bétonnée (assez pentue) est à disposition des pêcheurs. Secteur carpes de nuit en amont du pont sur 500 m.

Étang des Charmilles 2^{ème} catégorie

2📍 47.236991 , 2.985840

Mazou 2^{ème} catégorie

1📍 47.246792 , 2.988617



AAPPMA « LE ROSEAU » DE POUQUES-LES-EAUX



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

A hauteur de Pouques les Eaux, ancienne ville thermale, la Loire fait un méandre prononcé qui annonce déjà de beaux postes de pêche. Entre la mise à l'eau de Soulangy, l'accès à Germigny, et le chemin qui se prolonge après Montalin, les pêcheurs ont de quoi prospecter

5📍 47.0594891 , 3.0378440 (Mise à l'eau de Soulangy)



Descente à bateau bétonnée à Soulangy. Parcours de pêche de la carpe de nuit sur 8 km. La route communale de Soulangy menant à la rampe de mise à l'eau reste autorisée aux pêcheurs munis d'une carte de pêche valide !

AAPPMA « LA VANDOISE » DE FOURCHAMBAULT



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Le fleuve a reçu ici les eaux de l'Allier. Il prend des proportions plus importantes et offre des postes de pêche profonds en rive gauche en aval du pont de Fourchambault. La digue en travers et la sortie du canal sont des hauts lieux de la pêche ligérienne.

6📍 47.0264319 , 3.0783116 (Mise à l'eau)



Silures et aspes très présents dans le secteur.

Trous de la Folie 2^{ème} catégorie

7📍 47.0091508 , 3.0763776 (sablières)





Exco
Alpha

EXPERTISE COMPTABLE

AUDIT

SOCIAL & PAIE

JURIDIQUE & FISCAL

INDIVIDUEL
SOCIÉTÉ
ASSOCIATION
PME/PMI
TPE
LIBÉRAUX
FORÊT
IMMOBILIER
AGRICULTURE



Christian Perrin Bondoux
Cédric Manevy
Pascal Girard

38 rue Franchet d'Esperet
58000 Nevers
Tél. 03 86 59 52 79
exco.alpha@exco.fr

www.exco.fr





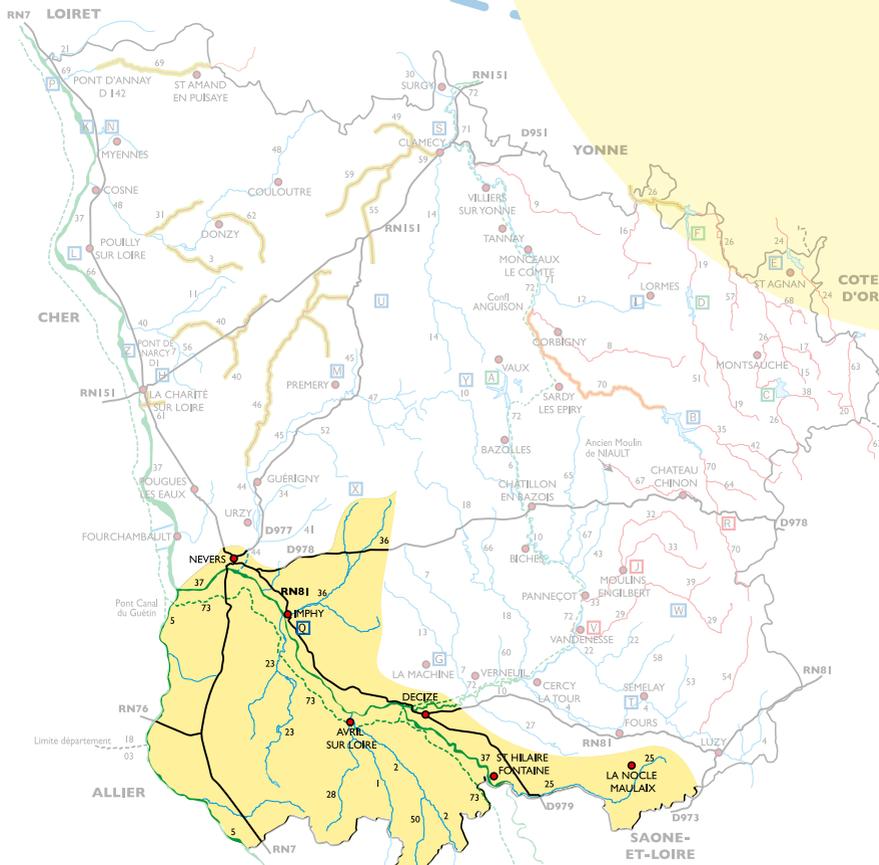
LOIRE ET BEC D'ALLIER

Nevers
Imphy
Avril sur Loire

LOIRE AMONT, CONFLUENCE ARON ET CRESSONNE

Decize
St Hilaire-Fontaine/Charrin
La Nocle Maulaix

SECTEUR LOIRE AMONT ALLIER



LOIRE ET BEC D'ALLIER



1 - 9 : Points GPS

- Mise à l'eau
- Siège AAPPMA
- Parcours carpe de nuit
- Autoroute et nationales
- Routes principales
- Domaine public :
 - Canaux
 - Cours d'eau
- Domaine privé
 - Cours d'eau

0 2,5 5 km



AAPPMA NEVERS

Président : LORY Dominique, 07 67 20 48 19

Trésorier : POLNY Vincent, 06 47 44 92 20

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Nevers : NEVERS PECHE Olivier LEPY, Rue du désert, 03 86 57 02 54

Nevers : AAPPMA, Nevers Quai des Mariniers, mercredi après-midi de 17h à 19h, 03 86 57 28 41

Nevers : PACIFIC PECHE, 39 bd Pre des Bordes, 03 86 90 20 20

Nevers : Pêche Tech 3 quai de la Jonction, 06 67 39 12 86

Marzy : DECATHLON NEVERS MARZY Route de Fourchambault, 03 86 71 65 70

AAPPMA IMPHY

Président : GUYON Alain,

06 24 75 52 26

Trésorier :

CHEVENIER Yoann,
06 60 64 16 46

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Imphy : Café de l'Union, 15 rue Paul Vaillant COUTURIER, 03 86 38 42 78

Sauvigny les bois : Intermarché SA ALBEN RN 81, (entrée Imphy), 03 86 90 33 22

AAPPMA AVRIL/LOIRE

Président : MOREAU Didier,

06 15 52 36 34

Trésorier : MOREAU Benjamin,
06 25 55 12 18

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Avril/Loire : Mairie (mardi et vendredi, 14h-18h), 03 86 25 00 23

Avril/Loire : Abri du pêcheur 39 avenue de Verdun à Decize, 03 86 50 27 44

Dornes : Tabac Loto Presse Boizet, 43 place de la Mairie, 03 86 50 68 10

Sougy-sur-Loire : Mairie de Sougy-sur-Loire, 1 Place de l'Eglise
Tél : 03 86 50 10 26

Horaires d'ouverture
Mardi et jeudi : 14h - 18h
Vendredi et samedi : 9h - 12h

AAPPMA « LA CORCILLE » DE NEVERS



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public (sauf Nièvre)

Nevers est l'une de ces villes où les sites de pêche entourent les pêcheurs. Loire pour le silure, la carpe, les blancs, ou les perches, Canal et Bassin de la Jonction pour les sandres et les black-bass, et enfin embouchure du « Petit Canal », l'appellation locale de la Nièvre canalisée, pour les fritures d'ablettes et de gardons...

2📍 46.962534 , 3.077807 (Bec d'Allier)

3📍 46.978665 , 3.176638 (Mise à l'eau du peuplier seul)



Parcours de carpe de nuit sur près de 8 km au total autour de Nevers sur la Loire et le canal. Mise à l'eau au lieu dit « peuplier seul » en amont de pont de Loire (rive gauche). Présence d'aspes, de silures et de carpes importantes. Crapet de roches dans les digues et les zones caillouteuses.



Attention !!! le black-bass doit être remis à l'eau sur l'ensemble du canal latéral à la Loire des lots de l'AAPPMA de Nevers (du pont de la forêt de Sermoise jusqu'au pont canal du Guétin et jusqu'au port de la Jonction à Nevers)



Étang de Chevenon 2^{ème} catégorie

Label pêche famille, voir parcours page 81

6📍 46.9124191 , 3.2245325



Étang de St Sulpice

Petit étang familial à la campagne.

Poissons blancs et brochets.

📍 47.052325 , 3.351054

Les Trous de Cuffy 2^{ème} catégorie

Trois petites sablières côté Cher en aval du Bec d'Allier, parcours carpe de nuit et black-bass

1📍 46.971569 , 3.06004

Permanence de l'AAPPMA le mercredi après-midi de 17 à 19 h, Maison des Eduens, Quai des Mariniers, 03 86 57 28 41 Atelier Pêche nature : école de pêche gratuite pour les 8 - 16 ans



AAPPMA « LA TANCHE » D'IMPHY



Étang des Queudrins 2^{ème} catégorie piscicole

Étang de 4 hectares à vocation familiale. Simple d'accès. Présence d'un ponton handipêche. L'attrait principal est la pêche de la carpe.

59 46.9173052 , 3.2856336



Possibilité de pêche de nuit de la carpe une dizaine de week-end dans l'année (se renseigner auprès de l'AAPPMA). Attention, la pêche aux leurres, la tirette et le manié sont interdits.

Loire - Pont de Loire 2^{ème} catégorie

L'aval du pont de Loire est un haut lieu pour la pêche des carnassiers. Suivant les saisons et le niveau d'eau, vous pouvez y prendre fréquemment des silures et des aspes de belle taille.

Sortie Ix eure 2^{ème} catégorie

Poste privilégié pour la traque des carnassiers et en particulier de l'aspe. Il est aussi possible de faire de belles pêches de poissons blancs.

49 46.9288185 , 3.2565566 (Mise à l'eau Imphy) Attention en été le niveau bas de la Loire ne permet pas la mise à l'eau de gros bateaux.



AAPPMA « LE CHAT » D'AVRIL-SUR-LOIRE



Canal latéral et Loire 2^{ème} catégorie piscicole

Le site d'Avril sur Loire offre de multiples possibilités aux pêcheurs. Canal, étang, petites rivières, ou Loire, on passe de l'un à l'autre dans un rayon de moins de 2 kilomètres.

89 46.8163309 , 3.3615768 (Canal poste handipêche)



Présence d'un poste handipêche sur le canal. Bonne population de carnassiers et de carpes.

Étang de Forgeueuve 2^{ème} catégorie

79 46.81503349 , 3.3743792

Allier 2^{ème} catégorie

99 46.8183473 , 3.0477653 (Mise à l'eau de Mornay-Allier)

Pêche TECH
 WWW.PECHE-TECH.COM

VENTE / CONSEIL

LOCATION DE FLOAT-TUBE ET BATEAUX AMORCEURS

CARPE / SILURE / CARNASSIER / COUP

SHOWROOM 80 M²

LE LUNDI DE 14H À 19H ET
 DU MARDI AU SAMEDI
 9H-12H / 14H-19H

3 QUAI DE LA JONCTION
 58000 NEVERS
 06 67 39 12 86

f PÊCHE TECH
 @PECHE_TECH_58

PACIFIC PÊCHE
 PARTAGEONS NOTRE P♥SSION

LE PLUS
 GRAND CHOIX
 D'ARTICLES DE PÊCHE
 AU MEILLEUR PRIX

VOTRE ESPACE PÊCHE DANS LA NIÈVRE

MAGASIN PACIFIC PÊCHE NEVERS
 39 BD DU GRANDS-PRÉS-DES-BORDES
 58000 NEVERS
 TÉL. 03 86 90 20 20

QR code and social media icons (Facebook, Instagram, YouTube)

Suivez les actualités de Pacific Pêche!

RENAULT RAFALE E-TECH HYBRID

Motorisation E-Tech Full Hybrid
200ch et E-Tech 4x4 300ch



Renault Rafale inaugure une nouvelle ère du design Renault. Il présente une silhouette dynamique et sportive. Chaque détail est soigneusement étudié pour réduire la trainée aérodynamique et maximiser les performances.

Visionnaire et audacieux, il s'inscrit parfaitement dans son époque, une époque dans laquelle tout s'accélère et où seule l'avant-garde peut assurer l'attractivité d'un nouveau modèle tout au long de son cycle de vie.

Pensez à covoiter #SeDéplacerMoinsPolluer

Simonneau Automobiles
Nevers - Decize - Cosne sur Loire
www.groupe-simonneau.fr

Groupe
Simonneau
DISTRIBUTEUR AUTOMOBILES

LOIRE AMONT, CONFLUENCE ARON ET CRESSONNE



AAPPMA DECIZE

Président : VAJDIC Laurent,
06 21 89 78 48

Trésorier : BROUTOT Christophe,
06 14 78 10 89

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Decize : L'Abri du Pêcheur,
39 Av de Verdun, 03 86 50 27 44

Decize : Port de Decize,
Bassin de la Jonction, 03 73 15 00 00

Decize : Office de tourisme, Place du
Champ de Foire, 03 86 25 27 23

AAPPMA ST HILAIRE FONTAINE-CHARRIN

Président : MARTIN Davy,
06 50 97 48 42

Trésorier : URBANOWSKI Richard,
06 32 33 94 08

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Saint Hilaire Fontaine : Au St Hilaire,
16 route de Genève, 03 58 01 52 51

Saint Hilaire Fontaine : Abri du pêcheur
39 avenue de Verdun à Decize,
03 86 50 27 44

AAPPMA LA NOCLE MAULAIX

Président : ROY Michel,
06 05 24 23 76

Trésorier : PERRON Michel,
07 77 20 66 38

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Carte disponible chez le Président
Prendre rendez-vous par téléphone au
préalable.



AAPPMA « LA BRÈME » DE DECIZE



Loire, Aron et canal à Decize 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Toute la ville de Decize est entourée d'eau. Du canal à la Loire, en passant par l'Aron et l'ancien lit du fleuve (Vieille Loire), tous les poissons et toutes les pêches y sont possibles.

📍 46.8395182 , 3.4436617 (Mise à l'eau)

📍 46.838310 , 3.450942 (Mise à l'eau)

! *Silures, sandres, carpes, black-bass, crapets de roche, friture et même aloses lors de leur migration (mai-juin), Decize offre toutes les possibilités. Parcours de la carpe de nuit et 1 descente à bateau sont à disposition des pêcheurs. Attention à la réserve permanente autour du barrage de St Léger des Vignes (200 m de part et d'autre).*



PARCOURS « NO-KILL BLACK-BASS »

Vieille Loire 2^{ème} catégorie piscicole - LABEL PASSION

L'AAPPMA de Decize a déversé de nombreux black-bass sur ce parcours afin de développer une pêche ludique et moderne avec ce poisson combatif et passionnant. Afin de pérenniser le site, l'instauration du no-kill était obligatoire.

📍 46.828067 , 3.466574



! *En complément du No kill black bass déjà instauré, les espèces sandre, perche et brochet doivent être obligatoirement remises à l'eau sur l'ensemble de la vieille Loire à Decize. Seule la pêche aux leurres est autorisée.*

! *Pas de Pêche des carnassiers du dernier dimanche de Janvier exclu jusqu'au 30 juin inclus.*



AAPPMA « L'EPINOCHÉ » DE ST HILAIRE FONTAINE - CHARRIN



La Loire et le Gour du Perray 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Entre la Loire et ses méandres et le Gour du Perray, zone annexe au fleuve, les pêcheurs ont de quoi prospecter. De gros silures et de gros brochets se font tous les ans dans le secteur.

4📍 46.7787884 , 3.5735368 (Mise à l'eau)

5📍 46.7519051 , 3.6299630 (Mise à l'eau)

! *Les nombreux méandres de ce secteur offrent des postes à carnassiers et à carpes sympathiques à pêcher. Des blacks-bass sont présents dans le Gour.*



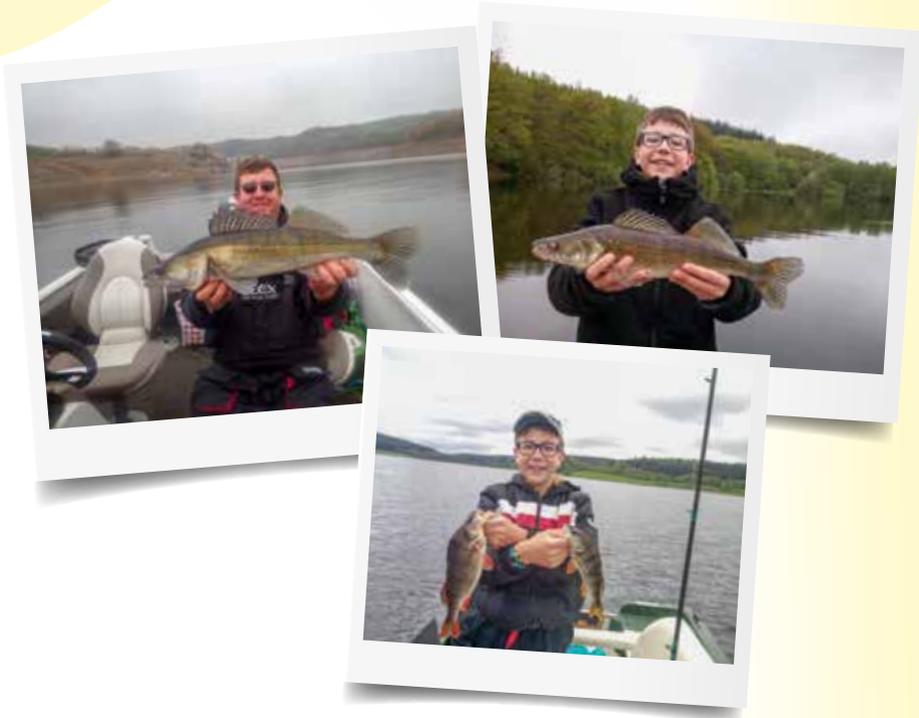
AAPPMA « LE VAIRON NOCLOIS » DE LA NOCLE MAULAIX



La Cressonne 2^{ème} catégorie piscicole

Situé dans le sud-est du département, la Cressonne est un affluent direct de la Loire. Elle marque sur une bonne partie de son linéaire la délimitation entre la Nièvre et la Saône et Loire.

! *Rivière typique pour les pêches à roder, la Cressonne possède un peuplement très varié. Les pêches aux appâts naturels de saison sont à privilégier (vers, sauterelles, fruits, ...).*



NOUVEAU
RENAULT AUSTRAL
E-TECH FULL HYBRID
 200 ch



GARAGE BERGER SARL
 Rue Albert 1er
 58000 Nevers - Tél. 03 86 61 11 48 - www.renault-berger-nevers.fr

au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

LE MOULIN TALA

*Ouverture
de la truite
le 1^{er} weekend
de mars*

**Au cœur du Parc du Morvan,
venez pêcher la truite
dans un cadre reposant et préservé
(1/2 journée ou journée)**

Pisciculture du Moulin Tala
58140 – BRASSY
Tél / Fax : 03 86 22 22 61
Restauration sur place

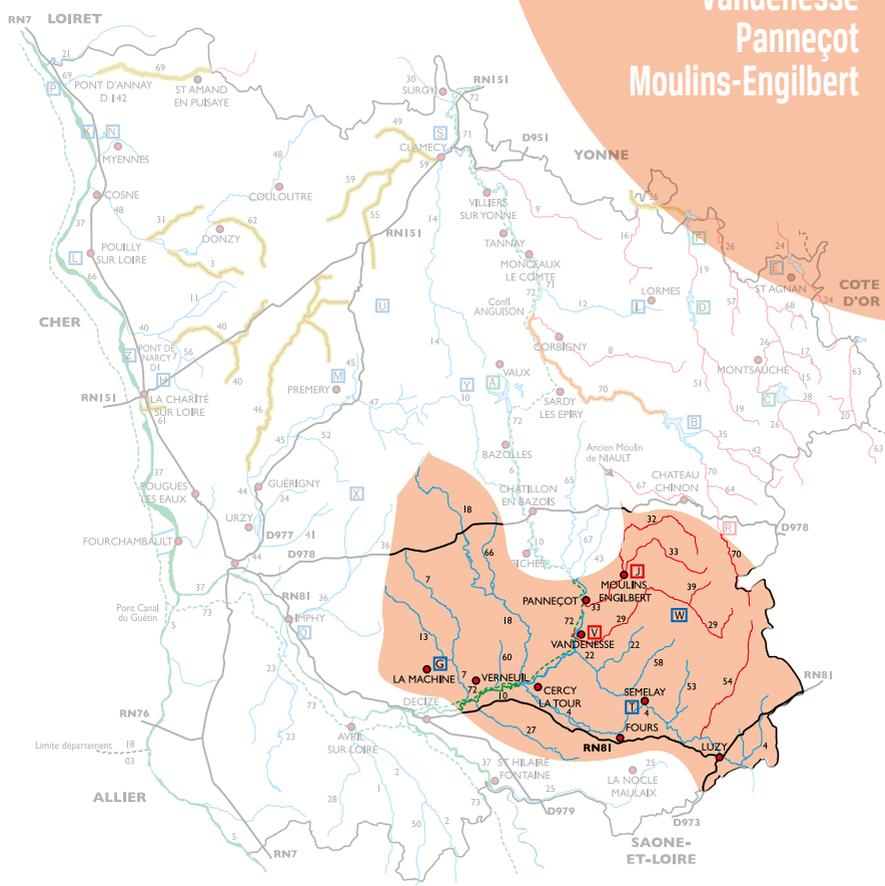


ARON AVAL
 La Machine
 Verneuil
 Cercy la Tour

ALÈNE ET ROCHE
 Fours
 Semelay
 Luzy

ARON ET DRAGNE
 Vandenesse
 Panneçot
 Moulines-Engilbert

SECTEUR ARON AVAL ALÈNE



ARON AVAL



AAPPMA LA MACHINE

Président : CISZAK Gérard,
06 60 94 83 78
Trésorier : CHARASSE Jean-Claude,
03 86 50 95 09

📁 DÉPOSITAIRES DE CARTES

La Machine : Le Marché du
Bricolage, 03 86 50 80 65
Anlezy : Epicerie Mme Boulanger,
03 86 60 27 66

AAPPMA VERNEUIL

Président : PELLE Bernard,
06 14 29 71 10
Trésorier : RANTY Jean,
06 84 48 02 75

📁 DÉPOSITAIRES DE CARTES

Verneuil : Mairie, 03 86 50 51 33.
Lundi : 8h30-12h et 16h15-17h ;
mardi-jeudi : 8h30-12h et 13h30-
17h ; vendredi : 8h30-9h45 et
13h30-17h.
Verneuil : Abri du pêcheur, 39 avenue
de Verdun à Decize, 03 86 50 27 44

AAPPMA CERCY LA TOUR

Président : DUCREUX Roland,
06 70 23 91 70
Trésorier : LARRIVE Sébastien,
06 88 90 88 86

📁 DÉPOSITAIRES DE CARTES

Cercy la Tour : Café du Siècle,
71 avenue Louis Coudant,
03 58 06 41 81
Cercy la Tour : Café du Centre,
avenue Louis Coudant,
03 86 50 50 78
Cercy la Tour : La Tour Informatique,
91 avenue Louis Coudant,
03 86 30 41 88



AAPPMA « LA GAULE MACHINOISE ET CHAMPIVERTINE » DE LA MACHINE



L'étang Grénétier 2^{ème} catégorie piscicole

L'étang Grénétier fait partie des parcours de pêche labellisé « Famille ».

Ce beau plan d'eau possède tous les équipements nécessaires pour accueillir les pêcheurs et leur famille.

📍 46.87692 , 3.48028 (étang grénétier)



Bonne population de poissons blancs. Poste handipêche sur la digue. Navigation interdite sur l'étang.



Aron (Champvert) 2^{ème} catégorie piscicole

Ici l'Aron s'écoule en direction de Decize. De nombreux trous cachent silures, sandres et brochets. Le parcours est sauvage mais ceux qui souhaitent s'y aventurer en float tube ne seront pas déçus.

AAPPMA « LE GOUJON » DE VERNEUIL



Aron et Canal du Nivernais 2^{ème} catégorie piscicole

L'aron domaniale, rivière d'une trentaine de mètres de large, est ici très sauvage et comporte de nombreux méandres. Le canal à proximité est bien peuplé en black-bass, brochets et gardons. Il est alors facile de passer de l'un à l'autre afin de varier les types de pêche.

📍 46.8540840 , 3.5743437 (poste handipêche)



Poste handipêche aménagé sur le canal. Tables et parking sur place. Présence du silure sur l'Aron et du black bass sur le canal latéral à la Loire.



AAPPMA « LA CARPE » DE CERCY-LA-TOUR

Bassin de Cergy-la-Tour

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Parcours de pêche insolite où se rejoignent l'Aron, la Canne, et le Canal du Nivernais dans un élargissement en amont du barrage de Cergy. Le site de pêche est face au camping, en centre ville.

📍 46.8800163 , 3.6232687 (Carpodrome) page 76

! *Domaine public. Parcours de pêche de la carpe de nuit dans le bassin de Cergy sur les 2 rives (50 m au dessus du barrage jusqu'à 100 m en amont du pont routier) et en amont sur l'aron et sur le canal, secteur de Chaumigny. Mise à l'eau d'une barque possible dans le bassin. Réserve de pêche sur l'Aron depuis le barrage jusqu'à 50 m en aval.*

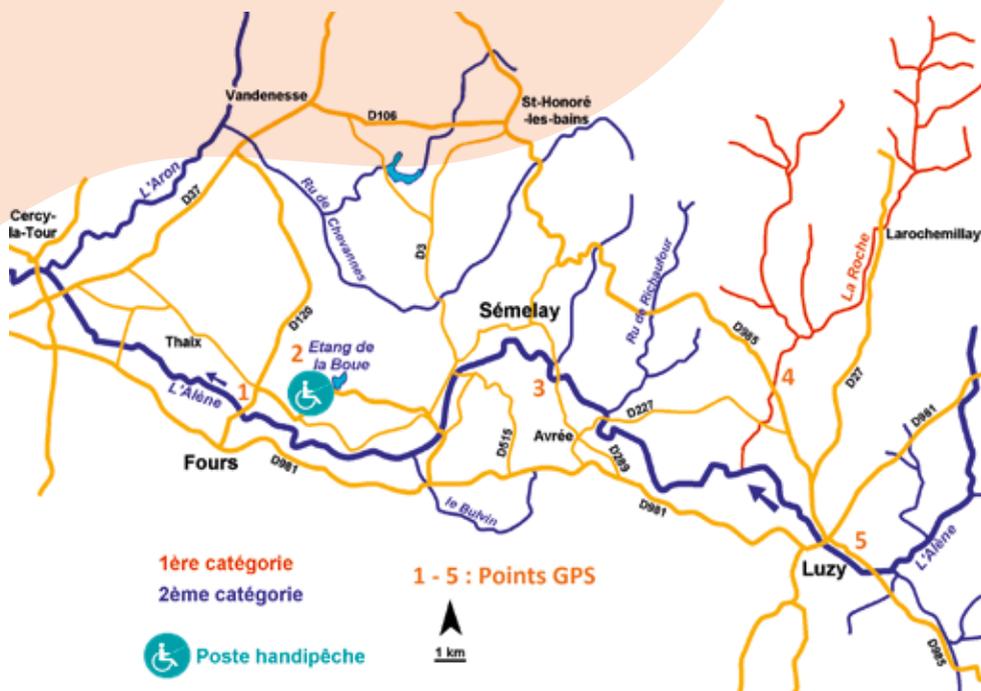


**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



CENTRE LOIRE

ALÈNE ET ROCHE



AAPPMA FOURS

Président : MURAT Guy,
03 86 50 25 96

Trésorier : élection en cours

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Fours : Vival (Casino), 1 place pouyat,
03 86 30 86 62

Fours : Guy MURAT, 8 rue de Saint
Sulpice 58250 Fours, 03 86 50 25 96

AAPPMA SÉMELAY

Président : MARCEL Jean-Michel,
06 89 41 29 28

Trésorier : MARCEL Marie-Claire,
03 86 30 76 73

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

St Honoré les Bains : Casino le Vegas,
avenue Jean Mermoz, 03 86 30 70 99

St Honoré les Bains : Proxi Super,
allée de la Cressonnière,
03 86 30 72 00

Semelay : Restaurant Clos de la
Bussièrre, le Bourg, 03 86 30 91 66

AAPPMA LUZY

Président : HUGET Gabriel,
03 86 30 08 31

Trésorier : ROMAIN Thibault,
06 45 46 62 71

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Luzy : SARL Alexandre, ZA de la
Vesvres, route de Toulon sur Arroux,
03 86 30 02 29

AAPPMA « L'ARC EN CIEL » DE FOURS



L'Alène de Montreuil au pont de Couero, 2^{ème} catégorie piscicole

L'Alène est une rivière courante avec de nombreux méandres et des berges souvent peu accessibles. La zone entre Montreuil et le pont de Coueron est bien entretenue en rive droite et aménagée de systèmes de franchissement des clôtures.

1📍 46.8255149 , 3.7307005 (pont)



Rivière agréable à pêcher à roder à la cuillère pour les brochets et perches cachées dans les embâcles ou à la mouche pour les gros chevesnes.

Étang de la Boue 2^{ème} catégorie piscicole (voir page 78)

2📍 46.8330551 , 3.7686512



ATTENTION !!! Pas de pêche en 2023, pour cause de travaux



SECTEUR ARON AVAL ALÈNE



AAPPMA « LE CARPILLON » DE SÉMELAY

Alène 2^{ème} catégorie piscicole

Rivière courante de seconde catégorie, riche en poissons blancs, brochets et perches.

De belles carpes se cachent dans les nombreux trous qui jalonnent ce parcours sauvage.

3📍 46.8348754 , 3.861497 (Pont de Jaillery)

AAPPMA « LE CHEVESNE LUZYCOIS » DE LUZY



La Roche et l'Alène, 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole

La Roche, 1^{ère} catégorie piscicole, et l'Alène, 2^{ème} catégorie, confluent en aval de Luzy.

Nous sommes ici dans le sud Morvan et les eaux sont un peu moins fraîches, mais le haut de la Roche comporte encore une bonne population de truites fario.

4📍 46.8131785 , 3.9382930 (Roche)

5📍 46.7875016 , 3.9710277 (Alène)



Possibilité de pêcher la friture et les brochets sur l'Alène et les truites sur le haut de la Roche dans un périmètre de seulement quelques kilomètres. Les secteurs AAPPMA sont balisés et entretenus.




 sarl www.chorobate.com
Chorobate
 06 07 18 67 67 58170 LUZY
 RENOVER ISOLER ÉCONOMISER




**DÉCOUVREZ TOUT VOTRE
 MATÉRIEL INDISPENSABLE**
**COUP · CARPE · MOUCHE
 TRUITE · CARNASSIER**
 300m² de surface de vente
 Mardi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
 Dimanche : 9h-2h
 Tél. 03 86 50 27 44 - labridupecheur.com
 119 Avenue de Verdun, 58300 Decize




ALPHA EXPERTS
 EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL EN GESTION D'ENTREPRISES - GESTION SOCIALE ET FISCALE
 Individuel - Société - Association - PME/PMI - TPE - Libéraux - Forêt - Immobilier - Agriculture
 Philippe BOUVEAU - Christian PERRIN BONDOUX
 Experts Comptables Diplômés - Commissaires aux Comptes
 38 Rue Franchet d'Esperey - 58000 NEVERS
 Tél. 03 86 59 52 78 - Fax 03 86 59 52 85 - Mail contact.nevers@alphaexperts.fr
 Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne - Franche-Comté

ARON ET DRAGNE



AAPPMA VANDENESSE

Président : CHAMARD Olivier, 06 81 78 94 33

Trésorier : CHAMARD Charlotte, 06 81 84 45 50

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Vandenesse : Auberge Gourmande,
2 route de Moulines, 09 84 26 55 25

AAPPMA PANNEÇOT

Président : BESANCENOT Thierry, 06 84 75 99 44

Trésorier : SOUCHAL Huguette, 03 86 84 23 00

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Panneçot : SOUCHAL Huguette, Le Bourg, 03 86 84 23 00

Limanton : BESANCENOT Thierry, Le bois des Sarreaux,
06 84 75 99 44

AAPPMA

MOULINS-ENGILBERT

Président : MARCEAU Frédérique, 03 86 50 03 46

Trésorier : ETIENNEY Jacques, 06 69 37 61 87

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Moulines-Engilbert : Meuble Laumain / Le Coin Presse 10
Place Boucaumont - 58290 Moulines-Engilbert

Moulines-Engilbert : Office de tourisme de Moulines Engilbert
11 place Lafayette - 58290 Moulines Engilbert

AAPPMA « LA FLOTTANTE » DE PANNEÇOT



Canal du Nivernais et l'Aron canalisé, 2^{ème} catégorie piscicole

Le Canal du Nivernais et l'Aron arrivent « ensemble » à Panneçot. À la sortie du Port, un déversoir permet de les séparer à nouveau.

📍 46.955262 , 3.743784, (Port Aron-Canal)



Les postes de pêche les plus accessibles se situent sur tout le contre halage, sur le chemin de halage côté parking avant les barrières et au port du camping municipal. Les black-bass sont bien présents dans le secteur.



SECTEUR ARON AVAL ALÈNE

AAPPMA « LE GOUJON » DE VANDENESSE



Canal du Nivernais, 2^{ème} catégorie piscicole

Beau parcours facilement accessible sur le Canal du Nivernais entre l'écluse d'Isenay et la gare des Hâtes de Scia.

📍 46.9270070 , 3.7297724 (gare des Hâtes de Scia)

📍 46.9072864 , 3.7263682 (gare d'Isenay)



Parcours de pêche de la carpe de nuit sur plus de 2 km côté chemin de halage. Etang communal de Vandenesse classé en 1^{ère} catégorie, pêche à l'asticot autorisée.

AAPPMA « LE GOUJON » DE VANDENESSE



La Dragne entre Dragne et Onlay, 1^{ère} catégorie piscicole

Jolie rivière de petit gabarit (8 m) du Sud Morvan, la Dragne est un affluent de l'Aron, avec lequel elle conflue à Vandenesse. Entretien sur une douzaine de kilomètres de part et d'autre d'Onlay, la rivière est facilement accessible par la route D18 qui la longe.

📍 46.9610365 , 3.8900555

Étang d'Escame, 1^{ère} catégorie piscicole

Ouverture de mars à septembre. 1 canne. Asticot autorisé

📍 47.0009294 , 3.8157666



La Dragne est très bien aménagée avec des échaliers permettant d'enjamber facilement les clôtures. Le parcours est pêchable à l'ultra-léger ou au toc, mais plus difficilement à la mouche. Nombreuses écrevisses signal à pêcher à la balance.



BAR RESTO DE L'ÉGLISE



Menu du jour
Carte

9 place du 11 Novembre 1918
58170 LUZY
03 86 30 03 53

Pisciculture du Saulce
Vente de poisson d'étang Vidange d'étang



CHRIS L'AFAILLE 06 07 80 82 72
contact@poissondetang.com
www.poissondetang.com



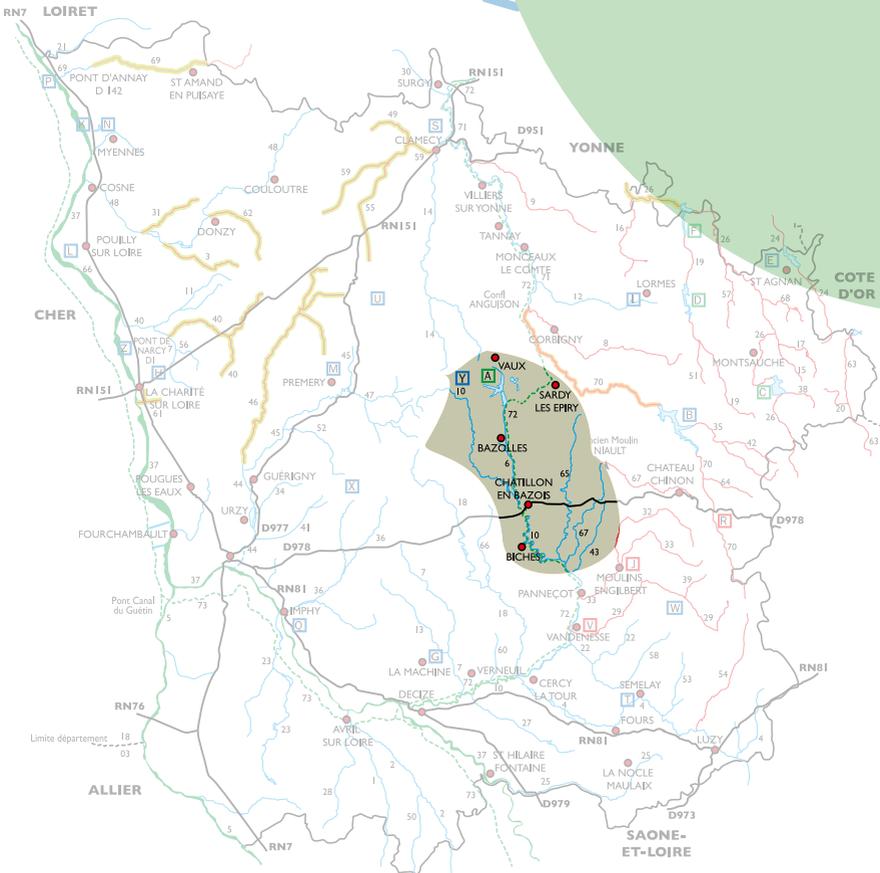
ÉTANG DE VAUX ET BAYE, CANAL DU NIVERNAIS

Vaux
Bazolles
Sardy les Epiry

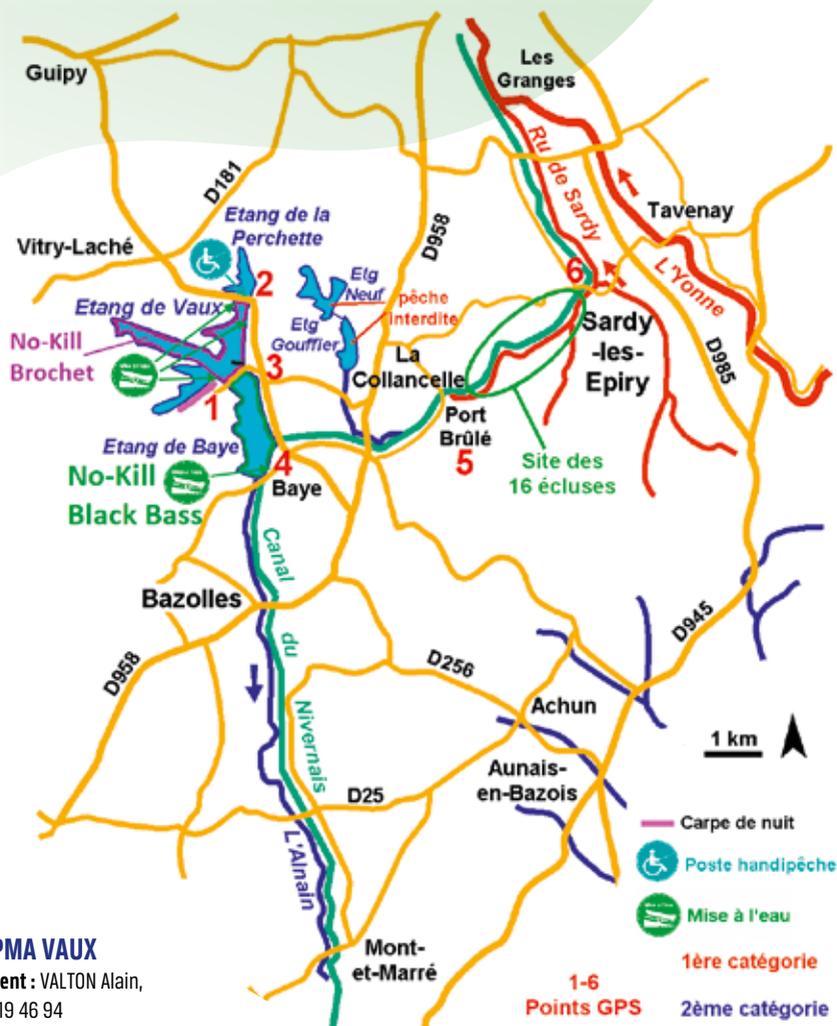
ARON AMONT ET CANAL DU NIVERNAIS

Châtillon en Bazois
Biches

SECTEUR ARON AMONT BAZOIS



ÉTANGS DE VAUX ET BAYE, CANAL DU NIVERNAIS



AAPPMA VAUX

Président : VALTON Alain,

06 69 19 46 94

Trésorier : BERNARD Jean,

06 98 96 66 70

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Vaux : Pierre PAPIER, garde pêche
AAPPMA Vitry-Laché, 1ère maison
après la digue entre Vaux (à
gauche) et la Perchette (à droite),
09 88 66 61 38

Crux-la-Ville : Etang du Merle,
Camping du Merle, 03 86 58 38 42

Chevannes-Changy : L'air de rien,
1 route de Brinon, 03 45 80 97 20

AAPPMA BAZOLLES

Président : MOLINA Jean-Emmanuel,

06 89 97 40 44

Trésorier : MARTIN Thierry,

03 86 38 91 02

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Corbigny : Locaboat Holliday, Port de
la Vauvelle, 03 86 20 07 29

AAPPMA SARDY LES EPIRY

Président : ROBIN Yannick,

06 83 43 72 41

Trésorier : PAURON Thierry

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Sardy-les-Epiry : Mairie, 11 place de
la Mairie, mardi et jeudi de 9h00 à
12h00, 03 86 22 42 79



AAPPMA « LA PERCHETTE » DE VAUX



Les étangs de Vaux et de la Perchette (110 ha et 30 ha),

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Les étangs de Vaux et de la Perchette, situés au centre du département ont bénéficié de gros travaux d'aménagements. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille, avec des postes de pêche bien dégagés et un sentier pédestre sur toute la rive Est. L'étang de Vaux est peu profond (5 m à la digue) mais présente un caractère sauvage avec de nombreuses queues. La Perchette offre aux pêcheurs une presqu'île très bien aménagée avec un parking et 2 pontons handipêche.

1📍 47.1791534 , 3.6087454 (Mise à l'eau Palaiseau + Carpe nuit)

2📍 47.19202 , 3.61603 (Ponton Perchette)

3📍 47.1879906 , 3.6170824 (mise à l'eau Vaux)

! **Embarcations interdites sur la Perchette. Moteur électrique autorisé sur Vaux. Secteur de pêche de la carpe de nuit derrière la colonie de Palaiseau.**

Pêche du brochet en no kill et uniquement aux leurres sur l'étang de Vaux (voir page 76)

! **Attention !!! la pêche à l'étang de la perchette n'est pas autorisée en 2024 suite à la vidange du plan d'eau.**



AAPPMA « LA TANCHE » DE BAZOLLES



L'étang de Baye, 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

L'étang de Baye, au centre du département, permet de concilier pêche, voile, promenade et baignade. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille. L'étang est peu profond (4 m à la digue) et communique directement avec le Canal du Nivernais.

4📍 47.1642549 , 3.6192671 (Tilleuils, Mise à l'eau et Parking)

Canal du Nivernais

5📍 47.177123 , 3.663762 (Port Brûlé)

! **Pêche en barque autorisée, moteur électrique uniquement, mise à l'eau près de la digue.**

Pêche de la carpe de nuit interdite. L'étang est riche en perches et poissons blancs.

Attention : Le black bass a été introduit en 2022. Dans le but de faciliter son développement, sa remise à l'eau est obligatoire quelle que soit sa taille.

AAPPMA « LE BROCHETON » DE SARDY-LES-EPIRY



Canal du Nivernais, 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Située en aval de l'échelle des 16 écluses, la gare de Sardy est un lieu destiné en priorité à la pêche en famille. L'accès est aisé et c'est le lieu idéal pour un pique nique au bord de l'eau. Les pêcheurs à roder auront tout intérêt à prospecter les différents bassins situés entre les 16 écluses où les populations de carnassiers sont relativement importantes.

6 47.1938970, 3.6953623 (Port)

Recherche de la perche aux micro-leurres dans les 16 écluses.



Les Piscicultures du Morvan

Des salmonidés produits aux sources de l'Yonne en plein cœur du Parc Naturel Régional du Morvan

Tél. : 03 86 85 14 34
expl.chateau-chinon@educagri.fr

PORTES OUVERTES

Samedi 16 mars
2024

de 9h à 17h

Pour les portes ouvertes 2024, merci de contacter l'établissement



Le Lycée Agricole du Morvan

Apprendre un métier autrement de la 4^{ème} au BTSA

Agriculture / Elevage : bovins, ovins, équins / Aquaculture / Service aux personnes et aux territoires

Un lycée ancré sur son territoire, des formations pratiques et des équipements modernes.

Tél. : 03 86 79 49 80

58120 CHATEAU-CHINON

pisciculture.pronde.net et morvanformations.com



GRÂCE AU PARTENARIAT NOUÉ ENTRE GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE ET LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA NIÈVRE...

BÉNÉFICIEZ DE 5% RÉDUCTION SUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION DE RISQUES PARMIS, L'AUTO, L'HABITATION OU LA GARANTIES ACCIDENTS DE LA VIE (1).

Pour profiter des avantages réservés aux adhérents de la Fédération, munissez-vous de votre carte d'adhérent et rendez-vous dans une agence Groupama de la Nièvre.

● ET CUMULEZ ENCORE PLUS D'AVANTAGES NÉGOCIÉS PAR GROUPAMA AVEC SES PARTENAIRES :

- **15% de réduction** sur le contrôle technique chez **Autosur**
- Un tarif privilégié sur les stages de conduite et/ou de récupération de points **chez Centaure**
- Des frais d'installation de **Télésurveillance des Biens offerts (Activeille - Spara)**
- etc

1) 5% de réduction pour toute souscription à une assurance automobile (véhicule de tourisme inférieur à 3,5t) sur le montant TTC de la cotisation annuelle du contrat conclu, 5 % sur toute souscription à une assurance Habitation sur le montant TTC de la cotisation annuelle du contrat conclu, 5 % pour toute souscription à une assurance des « Garanties accidents de la Vie », sur le montant TTC de la cotisation annuelle du contrat conclu. Les réductions sus visées seront appliquées directement sur le montant TTC de la cotisation annuelle et sont valables sur tous les tarifs, pour toutes les durées, sur tous les contrats assurance automobile (véhicule de tourisme inférieur à 3,5t), assurance habitation et assurance des « Garanties accidents de la Vie ».

Ces offres sont réservées aux Adhérents de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre, sur simple présentation de leur carte d'Adhérent dans l'une des agences de Groupama Rhône-Alpes Auvergne de la Nièvre, pour tout contrat en cours au 1er janvier 2023 et pour toute nouvelle souscription à compter du 1er janvier 2023 sous condition d'être toujours adhérent à l'association et sous réserve de fin du partenariat. Ces offres sont cumulables entre elles et avec les avantages négociés par Groupama avec ses partenaires ci-après exposés.

* Voir détails et conditions en agence.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 71983836 RCS Lyon. Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie, S.A. au capital de 1.371.000 000 € - 340 421 016 RCS Paris - APE : 6512 - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels Réf. Com CD/2022. Crédit photo : Aurélien Chauvaud.



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

ARON AMONT ET CANAL DU NIVERNAIS



AAPPMA BICHES

Président : GOUX François,
06 14 43 34 99

Trésorier : ASPEINWALL Mathieu,
06 85 04 55 92

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

St Benin d'Azy : Bistrot des copains, 9 place de la République

Alluy : Boulangerie d'Alluy,
6 bourg, 03 86 78 47 34

Rouy : Superette de Rouy,
26 route de Nevers 58110 ROUY,
07 81 18 90 00

AAPPMA CHÂTILLON EN BAZOIS

Président : DUCLOIX Didier, 06 80 14 13 53 - **Trésorier :** DUFOR Philippe, 07 87 03 58 47, **Email :** legardondubazois@gmail.com

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Châtillon en Bazois : Au Petit Senat,
1 rue Adrien Laurent, 03 86 84 01 70

Châtillon en Bazois : Esprit de Fleurs,
42 rue du docteur duret, 03 86 84 75 37

St Saulge : Bar le Bistrotet, Bourg,
03 86 58 34 82

CHÂTILLON EN BAZOIS-09
AAPPMA LE GARDON DU BAZOIS
Avec le Gardon, le gardon devient une passion

LE GARDON DU BAZOIS
7 rue de Chambonne
58110 CHÂTILLON EN BAZOIS
TEL 06 80 14 13 53
Mail legardondubazois@gmail.com

Sur  et sur 

Le gardon du bazois et bazois peche

AAPPMA « LE BROCHET BICHOIS » DE BICHES



Le Canal du Nivernais et l'Aron entre Pont et Meulot, 2^{ème} catégorie piscicole

En association avec l'AAPPMA de Châtillon en Bazois, qui gère le début du linéaire, un parcours « Passion » Pêche au coup a été aménagé en 2017 sur plus de 5 km sur le contre halage du Canal du Nivernais entre les lieux dits Pont et Meulot. Un chemin carrossable donne accès aux nombreux parkings et postes de pêche du canal, mais également à l'Aron. Des tablesbancs et des panneaux pédagogiques sont également présents le long du parcours.

4📍 47.0134538 , 3.6678691 (Parcours passion pêche au coup d'Eguilly)

5📍 46.9986846 , 3.6738583 (Accès canal + poste handipêche)



Empoisonnement important en poissons blancs et carnassiers. Présence de trois zones de pêche partagées permettant la pratique des plus jeunes ou des personnes à mobilité réduite en toute sécurité.



AAPPMA « LE GARDON DU BAZOIS » DE CHÂTILLON EN BAZOIS



Le Canal du Nivernais et Aron, 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Le secteur de Châtillon en Bazois présente la particularité d'avoir plusieurs écluses sur quelques kilomètres et une partie commune entre le canal et l'Aron. En 2022, deux secteurs aménagés pour la pêche de la carpe de nuit ont été créés à Mingot et Coeuillon (voir page 77) ainsi que la photo coeuillon.

1📍 47.054246 , 3.641831 (Parcours Carpe Mingot)

2📍 47.0421646 , 3.6613007 (Aron canalisé)

3📍 47.0308009 , 3.6563069 (Parcours Carpe Coeuillon)



Pêche des carnassiers et des poissons blancs aussi bien dans la rivière Aron que dans le Canal du Nivernais. Présence de 2 secteurs de pêche de la carpe de nuit dans ce dernier sur le bief en amont de Châtillon et en aval juste avant la séparation canal-rivière.





Le New Montcharlet

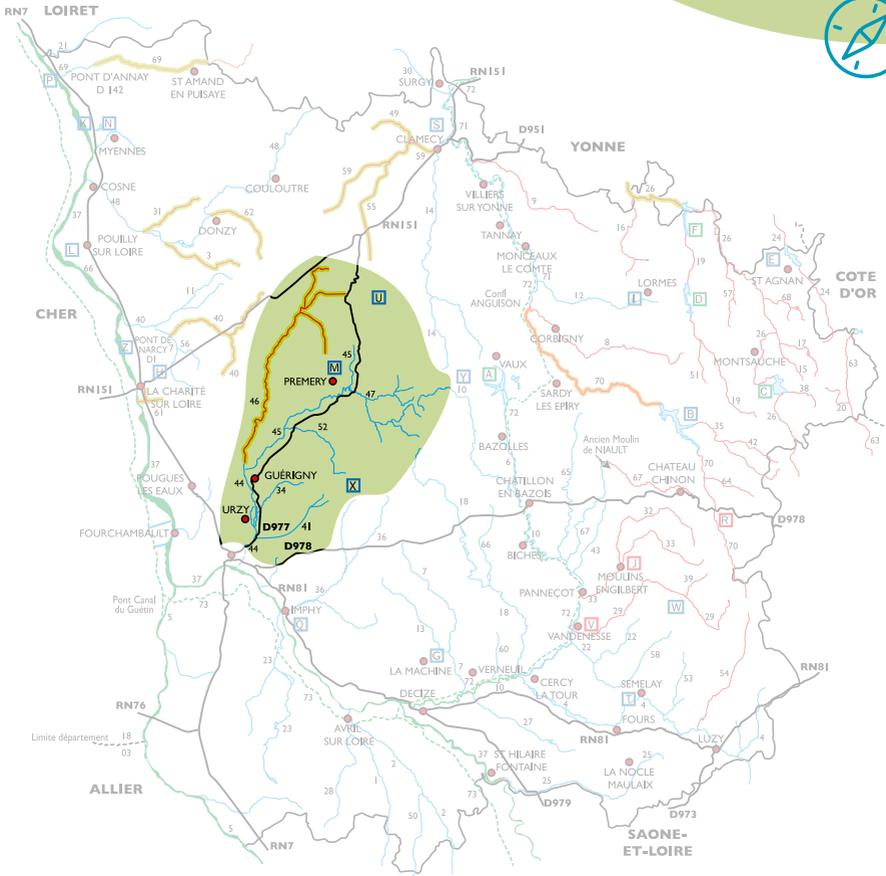
1 impasse du Château - 58170 Chiddes

09 83 84 34 36

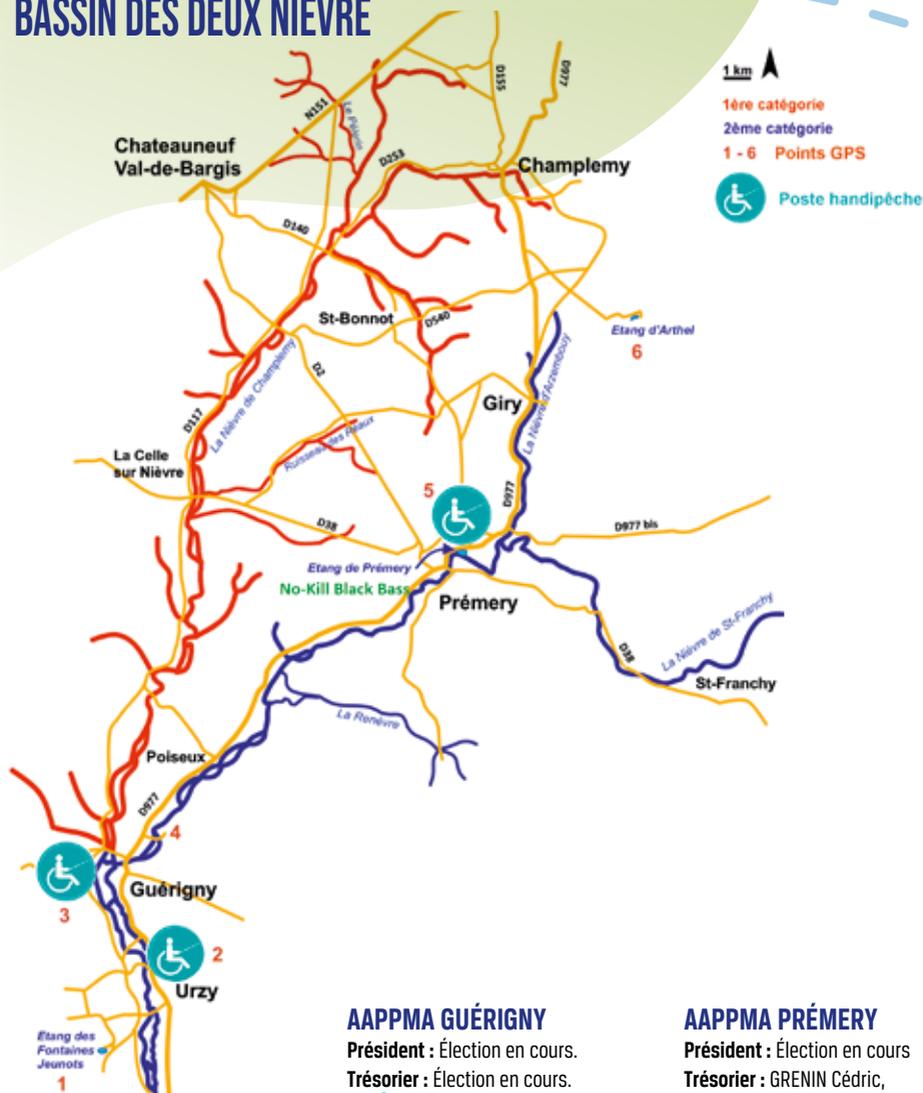
06 13 95 67 43

lemoncharlet@gmail.com
facebook Le New Moncharlet





BASSIN DES DEUX NIÈVRE



AAPPMA URZY

Président : GOTTARDI Damien,
06 51 69 38 99

Trésorier : VARANGUIN Patrick,
06 37 93 74 85

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Varennes-Vauzelles : Bar Tabac de
la Brosse, 42 Rue du Bourg,
09 82 41 02 59

Coulanges-les-Nevers : Bar Tabac le
Coulanges, 36 avenue du 8 mai 1945 58660
Coulanges-lès-Nevers, 03 86 57 53 00

AAPPMA GUÉRIGNY

Président : Élection en cours.

Trésorier : Élection en cours.

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Guéigny : Marché Fraîcheur Guéigny
40 Grande Rue,

AAPPMA PRÉMARY

Président : Élection en cours

Trésorier : GRENIN Cédric,
06 25 32 41 80

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Prémery : OT Prémery Tour du
Château, 15 Grande rue,
03 86 37 99 07

Prémery : Market, Le Briou,
03 86 37 99 33

Prémery : SARL EPE, 10 grande rue,
03 86 68 11 31

ARTHEL : Mairie d'Arthel, Le Bourg,
Mardi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de
13h30 à 16h30, 03 86 60 10 30



AAPPMA « LE BROCHET » D'URZY



La rivière Nièvre, 2^{ème} catégorie piscicole

La rivière Nièvre a un tracé parsemé de bras secondaires et de moulins. Le tracé près d'Urzy n'échappe pas à la règle et offre des faciès très différents selon l'endroit.

2📍 47.0646094 , 3.2045639 (poste handipêche)

Étang de la Fontaine Jeunot, 2^{ème} catégorie piscicole

1📍 47.0375326 , 3.1798161



Les pêcheurs de vifs trouvent ici leur bonheur avec une population importante de goujons et de vairons. Les perches, les brochets et les carpes se plaisent également bien dans les trous et dans le moindre embâcle. Présence d'un poste handipêche à Urzy Demeurs.



AAPPMA « LE GARBOT » DE GUÉRIGNY



La Nièvre au bief des Câbles, 2^{ème} catégorie piscicole

Le bief des Câbles est un lieu destiné à la pêche en famille. C'est une zone calme, peu profonde où la Nièvre d'Arzembois se mêle à la Nièvre de Champlemy. Avec un amorçage adapté, on peut y prendre des carpes et des tanches de belle taille. Pour ceux qui viendront en famille, une aire de jeux et les anciennes forges royales bordent le site.

3📍 47.0897480 , 3.1896595 (Bief des Câbles)

4📍 47.0972831 , 3.2070152 (Poëlonnerie)



Présence d'un poste handipêche.

AAPPMA « LA PERCHE » DE PRÉMERY



Étang de Prémercy et rivière Nièvre, 2^{ème} catégorie piscicole

Proche du centre ville, l'étang communal de Prémercy est un plan d'eau à vocation familiale très bien équipé pour accueillir le public. Alimenté par la rivière Nièvre, également praticable, ses berges sont accessibles sur tout son pourtour.

5📍 47.1785286 , 3.3344830 (Étang de Prémercy)

Étang d'Arthel, 2^{ème} catégorie piscicole

6📍 47.2440872 , 3.4057180



Pêche des carnassiers, des carpes ou des poissons blancs possible. Berges très accessibles. ♿ Ponton handipêche à l'Étang. Etang peu profond. La rivière Nièvre longe le plan d'eau et la pêche y est autorisée. Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès en véhicule jusqu'aux berges est autorisé par la municipalité jusqu'au ponton de pêche uniquement. Présence d'une grosse population de carpes. (pas de pêche de nuit autorisée).

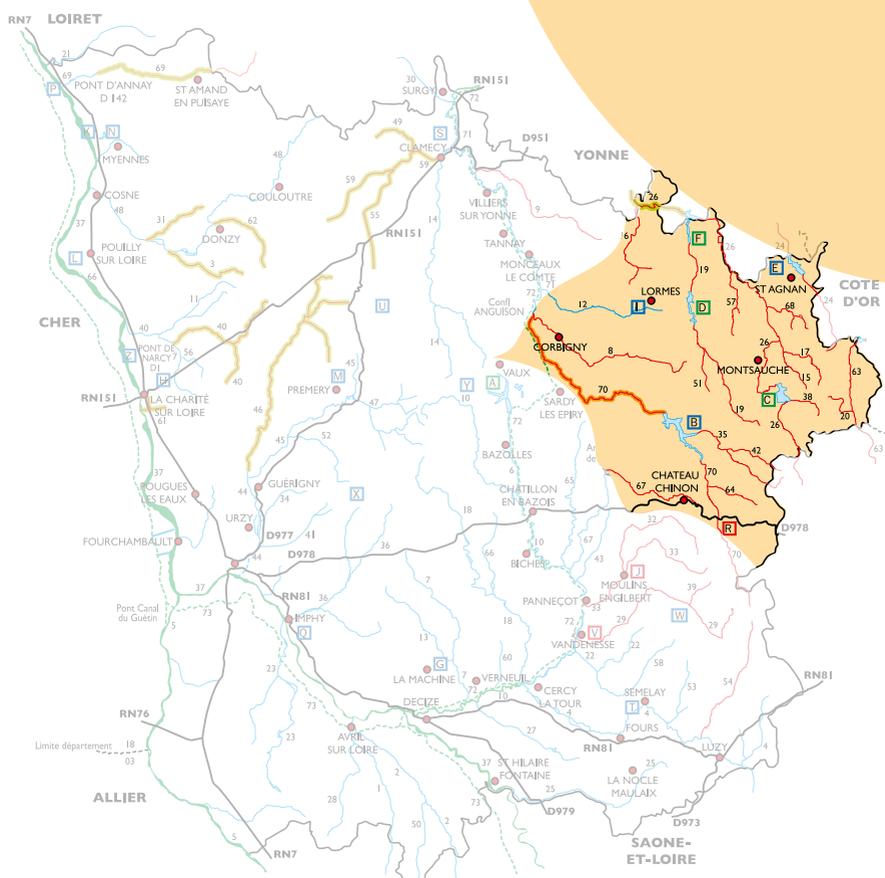
ATTENTION !!! le black bass a été introduit en 2022, sa remise à l'eau est obligatoire.





Château-Chinon Corbigny Lormes Montsauche-les-Settons Saint Agnan

YONNE AMONT CURE ET CHALAUX SECTEUR MORVAN DES LACS



LAC DE PANNECIÈRE ET YONNE



AAPPMA CHÂTEAU-CHINON

Président : GUENARD Nathalie, 06 81 06 44 07

Trésorier : FISCHER Bernard, 07 85 47 80 10

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Château-Chinon : Maison de la Presse,

3 Bd de la République, 03 86 85 13 55

Corancy : Camping les Soulins, Lieu-dit Les Soulins,
03 86 84 47 52

AAPPMA CORBIGNY

Président : BERNARD Jean-Louis, 06 29 91 25 91

Trésorier : GUERINONI Mathieu, 06 87 34 56 38

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Corbigny : Presse Corbigny, Le Bourg, 03 86 84 77 45

Corbigny : LETELLIER Corbigny, 23 rue des Forges, 03 86
20 07 96

AAPPMA « LA TRUITE MORVANDELLE » DE CHÂTEAU-CHINON



Lac de Pannecière,

2^{ème} catégorie piscicole, non domanial



Alimenté principalement par la rivière Yonne et par l'Houssière, le lac de Pannecière est le plus grand et le plus emblématique du Morvan. Fort de ses 520 ha lorsqu'il est rempli, ce barrage offre des décors somptueux et diversifiés, allant des zones de roches abruptes aux plages de sable...

- 1📍 47.155334 , 3.875606 (mise à l'eau Bonin)
- 2📍 47.152138 , 3.875569 (mise à l'eau Bonin plage)
- 3📍 47.147125 , 3.878100 (parcours carpe)
- 4📍 47.151867 , 3.900048 (parcours carpe)
- 5📍 47.143068 , 3.904426 (mise à l'eau Chaumard)
- 6📍 47.138124 , 3.900608 (mise à l'eau Arringette)
- 7📍 47.139416 , 3.915571 (parcours carpe)
- 8📍 47.129444 , 3.913474 (mise à l'eau Vissingy)
- 9📍 47.118707 , 3.933282 (mise à l'eau des Soullins)

! Le lac offre 3 secteurs de pêche de nuit de la carpe et de nombreuses mises à l'eau pour les pêcheurs de carnassiers. Moteur thermique autorisé, mais limité à 6 CV 4 temps. ATTENTION, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.

YONNE AMONT CURE ET CHALAUX
SECTEUR MORVAN DES LACS



L'Yonne et l'Houssière en amont de Pannecière, 1^{ère} catégorie piscicole

Les deux rivières, d'un gabarit de 8-10 m de large, sont courantes et assez pentues. Pêche essentiellement au toc et au vairon. 10📍 47.1445876 , 3.9434157 (Houssière)

! Parcours assez dégagé sur l'Yonne entre Pont-Charreau et Vermenoux, mais beaucoup plus sauvage en remontant en direction du réservoir de pêche à la mouche du Châteaulet.

AAPPMA « L'ANGUILLE » DE CORBIGNY



L'Yonne de Chassy à Marigny/Yonne, 1^{ère} catégorie piscicole

L'Yonne est la rivière phare du département. Accessible, entretenue, et gérée de manière patrimoniale, elle est incontournable quelle que soit la technique pratiquée, toc, vairon ou mouche. Le site de Montreuillon (ex centre de la zone Euro) est le plus connu. Son bar restaurant est le rendez-vous de tous les pêcheurs et donc la source d'informations incontournable.

11📍 47.1817891 , 3.79081 (No kill Montreuillon voir page 76) - 12📍 47.2005752 , 3.7133796 (Tavenay)

! Aucun déversement de truites surdensitaires dans le secteur. Les efforts réalisés sur la reconexion des ruisseaux permettent une bonne reproduction. La taille de la truite sur toute l'Yonne en aval du barrage de Pannecière est de 25 cm. L'ombre est bien présent de part et d'autre de Montreuillon. Parcours de pêche à la mouche en no-kill en amont de Montreuillon.

Canal du Nivernais, prise d'eau de la Vauvelle 2^{ème} catégorie piscicole

13📍 47.2280734 , 3.6698153 (la vauvelle et ponton handipêche)

LAC DE CHAUMEÇON ET CHALAUX



AAPPMA LORMES-CHAUMEÇON

Président : HERNANDEZ José, 03 86 22 52 18

Trésorier : LORIOT Yves, 03 86 22 07 85



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Lormes : OT des Lacs du Morvan, 5 route d'Avallon, 03 86 22 82 74

Lormes : Le grand Café, 17 place François Mitterand, 03 86 22 32 64

Lormes : Café la source, route d'Avallon 58140 Lormes, 03 86 27 33 96

Brassy : Mairie de Brassy, Le Bourg, 03 86 22 20 31

Brassy : SARL Rabeux, 1 route de Saulieu, 03 86 22 24 97

Bazoches : Relais Vauban, 3 rte de corbigny, 09 80 61 14 60



AAPPMA « LE GARDON » DE LORMES-CHAUMEÇON



Lac de Chaumeçon (135 ha)

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Lac de barrage nivernais le plus sauvage et le plus encaissé, dans la vallée de la rivière Chalaux. Marnage important au cours de l'année faisant baisser le lac de plus de 15 m.

1📍 47°17'12" N - 03°55'03" E

(Mise à l'eau Vaussegroix)

2📍 47°17'35" N - 03°54'38" E

(Mise à l'eau de la Ribaudelle)

3📍 47.2682093, 3.9209998

(Parking, amont lac)



Pêche en bateau autorisée, moteur électrique uniquement. Pêche de la carpe de nuit interdite.

Le Chalaux, 1^{ère} catégorie piscicole

4📍 47.25195, 3.92680 (Chalaux) voir carte page 61

Étang du Goulot (10 ha), 2^{ème} catégorie piscicole

Beau plan d'eau familial alliant pêche et activités de loisirs (baignade côté plage, canoë, espace enfant, ...)

D'une profondeur de 2 m à la digue, l'étang présente un pourtour assez varié bien accessible par un sentier.

5📍 47.28161, 3.82204 (parking étang du goulot), voir page 61



Pêche uniquement depuis la rive. Pêche en embarcation (tout type) interdite. Pas de pêche de nuit autorisée. Poste handipêche sur la digue avec parking à proximité. Pêche des écrevisses « signal ».



LAC DES SETTONS ET CURE

1 - 2 : Points GPS

— 1ère catégorie

— limites départementales

1 km



AAPPMA MON TSAUCHE LES SETTONS

Président : HAINAUT Alix, 06 08 41 37 25

Trésorier : TROPIN Bernard, 06 85 34 61 48



DÉPOSITAIRES DE CARTES

MON TSAUCHE-LES-SETTONS : ACTIVITAL Les Settons, la Presqu'île des Settons, 03 86 76 14 11

MON TSAUCHE-LES-SETTONS : OT Maison des Grands Lacs SETTONS, Les Settons, 03 45 23 00 xx

MOUX-EN-MORVAN : Mairie de Moux en Morvan, le bourg, 03 86 76 11 50

MON TSAUCHE-LES-SETTONS : PROXIMARCHE, 14 avenue du Docteur MONNOT, 03 86 84 56 22

AAPPMA « LA RÉGION DU HAUT MORVAN » DE MON TSAUCHE LES SETTONS



La Cure, 1^{ère} catégorie piscicole

La Cure est une des rivières phares de notre département. Ses eaux de couleur ocre sont vraiment spécifiques et le cadre de cette vallée, en plein coeur du Parc Naturel Régional du Morvan, offre aux pêcheurs un paysage somptueux et sauvage

1 47.31252 , 3.99970 (Cure au Vieux Dun, carte page 63)

2 47.24592 , 4.06092 (Parking saut du goulou, carte page 63)

Les truites sont nombreuses mais restent de taille modeste en raison du contexte granitique. Taille de capture à 20 cm. Quelques ombres peuplent depuis peu le secteur et peuvent créer de bonnes surprises. Grande quantité d'écrevisses signal à pêcher à la balance !

Le Lac des Settons (360 ha)

2^{ème} catégorie piscicole.

Pour l'année 2024, seule la pêche des poissons blancs est autorisée. La pêche des carnassiers et la pêche en bateau est interdite jusqu'au 25 avril 2025 inclus. Les carpes seront introduites à partir de l'automne 2024

Le lac des Settons est le plus touristique des 4 lacs Nivernais présents dans le Morvan. Il n'en est pas néanmoins le moins intéressant pour la pêche. Bien peuplé en brochets, sandres et perches, le lac possède également une bonne population de carpes et de poissons blancs.

1 47.193860 , 4.060382 (Mise à l'eau barrage)

2 47.188395 , 4.073285 (Mise à l'eau Baie de la Faye)

3 47.177370 , 4.077867 (Carpe de nuit et mise à l'eau)

4 47.171221 , 4.066014 (mise à l'eau et carpe de nuit)

5 47.172051 , 4.056853 (mise à l'eau)

Pêche de la carpe de nuit sur 2 secteurs de 1200 m et 1700 m. Navigation autorisée, moteur thermique sans limitation de puissance (taxe nécessaire pour les moteurs de plus de 6CV à l'office de tourisme). Bonne population de carnassiers. Peu de marnage, mise à l'eau accessibles toute l'année.



LAC DE ST AGNAN



AAPPMA ST AGNAN

Président : BELORGEY Jean-Noël, 06 15 52 10 88

Trésorier : LEGER Valérie, 06 79 94 12 86

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Saint Agnan : la Vieille Auberge du Lac, le Bourg, 03 86 78 71 36

Saint Agnan : Mairie de Saint Agnan, le Bourg, mercredi et samedi 9h-12h, 03 86 78 72 44

Saint Agnan : Le domaine du bois du loup, Les Gueniffets, 03 86 76 07 71



AAPPMA « LE LAC DE ST AGNAN » DE ST AGNAN



Le lac de St Agnan (150 ha), 2^{ème} catégorie piscicole

Ce lac a un petit air d'Irlande sur toute sa partie haute, assez plate et entourée de prairies. Il prend un aspect un peu plus encaissé et se creuse (12 m) près du barrage.

1📍 47.33588, 4.07846 (parking)

2📍 47.32855, 4.09379 (Mise à l'eau base nautique)

3📍 47.32465, 4.09855 (Mise à l'eau)



Attention, les deux anciens secteurs de nuit n'existent plus. Ils sont remplacés par un secteur unique de 1900 mètres (voir carte). Navigation autorisée, moteur électrique uniquement. Bonne population de sandres et de perches. Attention, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.





**STAGES DE PÊCHE DES CARNASSIERS
EN BATEAU**

1/2 journée - journée - séjour
Tous les lacs du Morvan
Tout âge - Tous niveaux
Prêt du matériel

Infos et réservations **0611800518**
www.wmguidedepeche.com





200m2 avec **PARKING GRATUIT**

ARTICLES DE PÊCHE - NAUTIQUE - LOISIRS

120 route de Paris, 03000 AVERMES
04.70.46.12.66
moulineaupeche@gmail.com



SAINT HONORE LES BAINS - 03 86 30 72 00

Alimentation Générale • Traiteur • Produits locaux • Presse
Relais colis • Dépôt de pain • Articles et cartes de pêche
Livraison à domicile

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au samedi : 7h30-12h30 et 15h00-19h00 et le dimanche : 7h30-12h30



VOTRE MAGASIN SPÉCIALISÉ À AUTUN
800 m² d'articles de pêche et de nautisme
Grossiste en moquette marine

APPROVISIONNEMENT ILLIMITÉ

Vous souhaitez
un produit en particulier ?

Nous pouvons vous
le commander
dans les plus
brefs délais !

9 ter, rue de l'Arquebuse
71400 Autun

09 67 04 22 57

morvan-peche@orange.fr



WWW.MORVAN-PECHE.FR



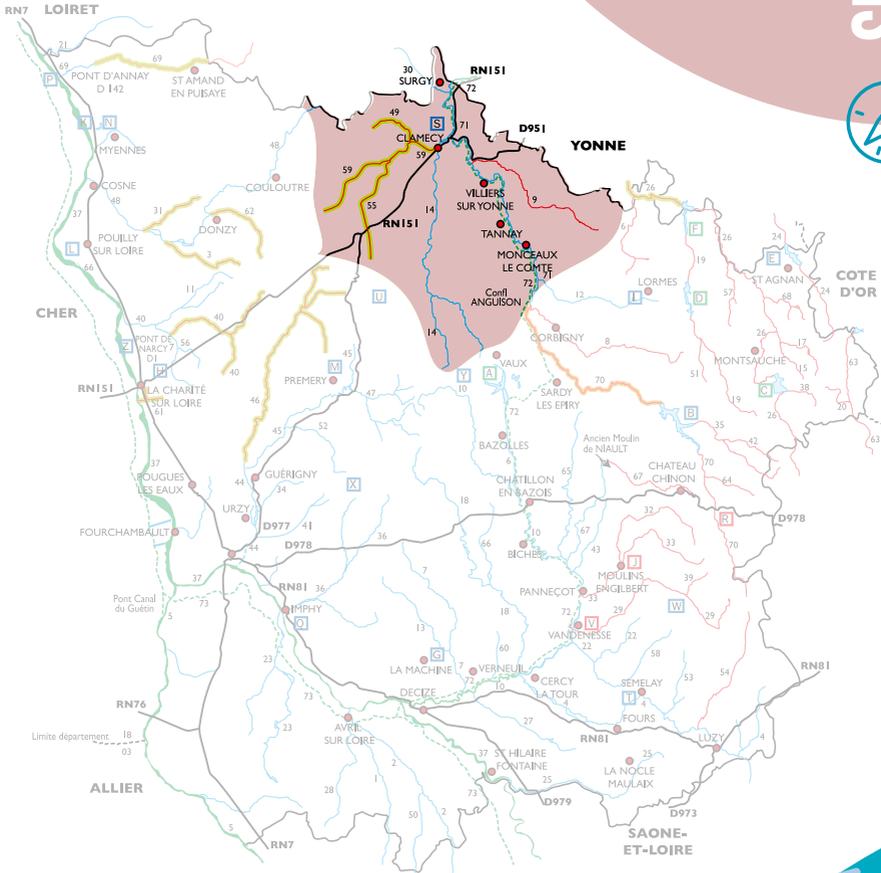
YONNE, BEUVRON ET DRUYES

Clamecy
Surgy

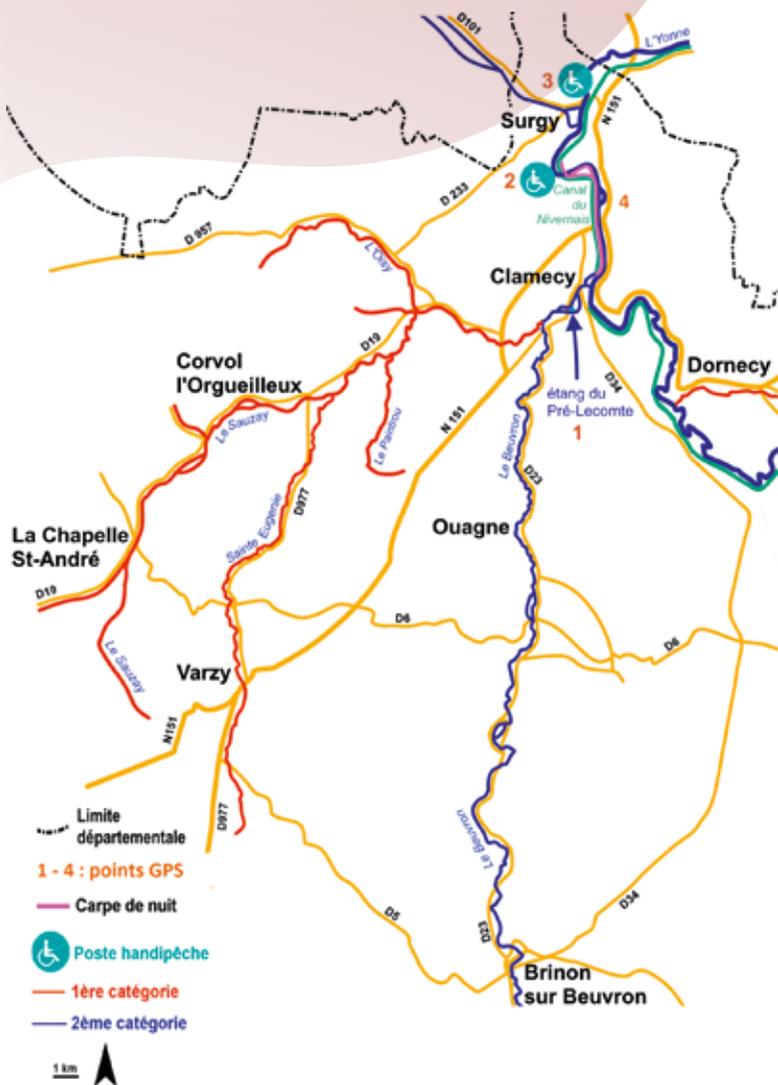
VALLÉE DE L'YONNE

Monceaux le Comte
Tannay
Villiers sur Yonne

SECTEUR YONNE AVAL



YONNE, BEUVRON ET DRUYES



AAPPMA CLAMECY

Président : BERLAND Christian, 06 70 46 51 64

Trésorier : BRUYERE Romain, 06 52 68 33 97



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Clamecy : Office de Tourisme de Clamecy, 79 rue du Grand Marché, 03 86 27 02 51

Clamecy : Leclerc, Av Antoine Saint-Exupéry, 03 86 27 17 08

AAPPMA SURGY

Président : GUIMAUULT Michel, 06 81 38 49 35

Trésorier : CLIDIÈRE Jérôme, 06 03 27 29 75



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Surgy : Auberge de l'Orme, 15 rue du Bourbasson, 03 86 27 17 81

AAPPMA « LA VANDOISE » DE CLAMECY



Yonne et Beuvron à Clamecy, 2^{ème} catégorie piscicole

Clamecy est un véritable petit paradis pour la pêche. La cité des flotteurs de bois a toujours eu une relation étroite avec l'eau. On peut y pêcher le Beuvron (brochets, gros chevesnes, vairons et écrevisses) ainsi que l'Yonne, où de nombreuses zones de pêche ont été aménagées (Armes). Toutes les pêches y sont possibles. Les carnassiers y sont bien représentés, et la pêche de la carpe de nuit est possible sur Clamecy même. Pour ceux qui souhaitent pêcher à roder, les secteurs en aval de La Forêt peuvent être productifs.

📍 47.4557390 , 3.5170879 (Étang)



Attention, Ouverture de la pêche des carnassiers à l'étang du pré Leconte à partir du 27 avril 2023.

Parcours de pêche de nuit en amont du pertuis de la Forêt, sur 1500 m en rive gauche. Étang de pêche familial près de la piscine municipale. L'Yonne et le canal sont du domaine public.



SECTEUR YONNE AVA

AAPPMA « LE MOULINET » DE SURGY



L'Yonne et le canal du Nivernais à Basseville, 2^{ème} catégorie piscicole

Lieu emblématique entre la Forêt et Surgy, les falaises de Basseville dominent un superbe secteur de pêche où l'Yonne vient se mêler au canal du Nivernais. Les pêcheurs au coup et au posé pourront s'installer sans problème dans la gare et en aval du déversoir. Les pêcheurs au lancer trouveront également leur compte dans les nombreux trous et zone de nénuphars sur l'Yonne.

📍 47.4913956 , 3.5119588 (Basseville)

📍 47.5149231 , 3.5262218 (accès Yonne)

📍 47.4822265 , 3.5243388 (Carpe de nuit)



Parcours de pêche de nuit de la carpe sur le canal du Nivernais sur 1800 mètres.



VALLÉE DE L'YONNE



AAPPMA MONCEAUX LE COMTE

Président : LEGENDRE Florian,
06 38 75 24 08

Trésorier : REYES Denis, 06 41 05 97 83

📄 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Contactez l'AAPPMA
www.cartedepeche.fr

AAPPMA TANNAY

Président : PICARD Jean François,
06 83 54 87 87

Trésorier : HARY Olivier, 06 30 86 65 97

📄 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Tannay : U express, av. de la fringale,
03 86 29 30 65

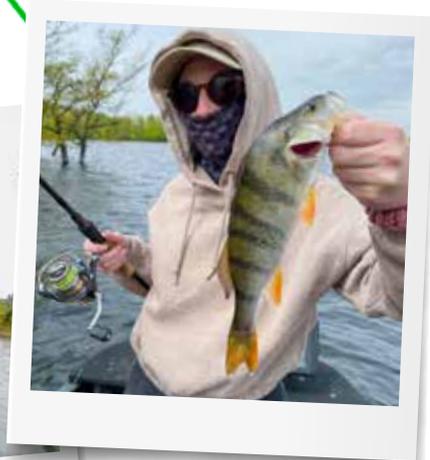
AAPPMA VILLIERS-SUR-YONNE

Président : LAMBLE Yves,
06 81 25 45 33

Trésorier : TROTTET Vincent,
06 82 01 46 32

📄 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Cartes sur internet



AAPPMA « LA TANCHE MORVANDELLE » DE MONCEAUX LE COMTE



Le Canal du Nivernais et l'Yonne, 2^{ème} catégorie piscicole

La série constituée par l'écluse de Mont, les ponts mobiles (ancien et nouveau), et la gare de Dirol donne de nombreuses possibilités de pêche à la fois des poissons blancs et des carnassiers.

3📍 47.3204320 , 3.6561349 (Gare de Dirol)

! *Le secteur est un haut lieu de la pêche des ablettes et gardons.*



SECTEUR YONNE AVAL

AAPPMA « LE BARBEAU » DE TANNAY



Le Canal du Nivernais et Yonne à Saint Didier, 2^{ème} catégorie piscicole

Petit village situé à quelques kilomètres de Tannay. Le canal du nivernais en amont présente deux zones élargies ainsi qu'une prise d'eau favorable à la pêche des poissons blancs et des carnassiers, particulièrement le sandre.

1📍 47.39659775 , 3.60162890 (poste handipêche Asnois)

2📍 47.3407712 , 3.6290334 (accès canal)

! *Pour les plus courageux, la pêche à roder sur l'Yonne peut rapporter gros, les secteurs sont sauvages et peu fréquentés.*

AAPPMA « LA TANCHE » DE VILLIERS-SUR-YONNE



L'Yonne et le Canal du Nivernais, 2^{ème} catégorie piscicole

l'Armance, 1^{ère} catégorie piscicole

A quelques dizaines de mètres l'un de l'autre l'Yonne et le canal du nivernais offrent une grande diversité de postes et de techniques de pêche. Sur l'Yonne, on privilégiera la recherche du brochet et de la perche. La prise d'eau sur le canal est un poste réputé pour la pêche du sandre. La pêche des poissons blancs n'est pas en reste avec la recherche du barbeau sur l'Yonne et de la brème sur le canal.

4📍 47.41296 , 3.57717 (pont de Villiers)

! *Soyez vigilants dans les 50 mètres en aval d'une écluse, une seule ligne est autorisée.*



MONITEURS GUIDES DE PÊCHE DIPLÔMÉS

WILLIAM MANGIN

CARNASSIERS EN BATEAU, MOUCHE

Tél. 06 11 80 05 18

E-mail : wmguidedepeche@gmail.com

Site web : www.wmguidedepeche.com

BENJAMIN PERRIN,

FUNNY FISHING

CARNASSIERS, COUP

Tél. 06 59 95 52 42

E-mail : funnyfishing.bp@gmail.com

Site Web : www.funny-fishing.com

GUILLAUME ROUILLOT

PÊCHE TRUITE AU TOC

Tel : 06 85 22 56 41

E-mail : gu.rouillot@laposte.net



ÉCOLE DE PÊCHE

APN LA CORCILLE DE NEVERS

Maison des Eduens 58000 NEVERS, E-mail : la-corcille-nevers58@orange.fr,

Tél. 07 67 20 48 19 - 03 86 57 28 41



CLUBS DE PÊCHE

AMC (ASSOCIATION MORVAN CARNASSIERS),

HERVÉ MENOT

Tél. 06 80 26 40 01, Morvan-Carnassier

CLUB CARPE CHÂTEAU-CHINON,

JEAN-PIERRE SOJKA

03 86 85 15 53 - 06 86 88 72 64

CARPÊCHE 58,

GUILLAUME AUGER

Tél. 06 98 08 82 54

site web : www.carpeche.fr

TEAM 58,

DAVID COQUILLAT (CARPE, SILURE)

Site web : <http://team-58.skyrock.com/>

GPS NIÈVRE MORVAN

(PÊCHE MOUCHE)

Stanislas LECH, 06 10 85 64 00



PÊCHE AUX ENGS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE AGRÉÉE de PÊCHEURS AMATEURS aux ENGS et aux FILETS
sur les EAUX du DOMAINE PUBLIC de la NIÈVRE
Association régie par la loi du 01/07/ 1901 et le décret 85-124

L'ADAPAEF-58 fait partie de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre et est considérée comme pêche de loisir.

L'ADAPAEF-58 est, de plus, membre de droit (un siège) du Conseil d'Administration de la Fédération de pêche et ses adhérents acquittent la cotisation fédérale.

Notre représentant au Conseil d'Administration est Michel CADIOT, Président de l'ADAPAEF-58.

60 pêcheurs amateurs -alors que l'effectif était de 300 en 1948 - pratiquent leur loisir sur 200 km de rives du DPF : l'ARON, l'ALLIER et la LOIRE (composés de 35 lots de différentes longueurs) ; de ce fait, le nombre de licences est limité au prorata de la longueur du lot.

Les licences sont attribuées annuellement par la DDT 58 après adhésion obligatoire à l'ADAPAEF et paiement du montant de la licence au Trésor Public (Service des Domaines). Le cahier des Charges (clauses particulières) attribue un certain nombre d'engins dans le respect du code de l'environnement. Tous ces instruments de pêche doivent être immatriculés (n° du lot + nom).

- La réglementation en vigueur interdit la pêche amateur du samedi 18 heures au lundi 6 heures afin de ne pas perturber les pêcheurs aux lignes. - Dans la Nièvre, l'ADAPAEF a demandé l'interdiction du l'usage du filet pendant la fermeture du brochet (du 1^{er} février au 30 avril)

- La vente de tout poisson est interdite au contraire des pêcheurs professionnels.

- Lots de pêche sur le DPF pêchés ou susceptibles d'être pêchés par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets :

- ARON, 5 lots de I à 5
- ALLIER, 5 lots de D7 à D11
- LOIRE, 11 lots de D8 à D18 et 15 lots de E1 à E16.

CONTACTS :

Président : Michel CADIOT

Tél. 02.38.31.13.19

Secrétaire : Daniel MESSELOT

Tél. 02.48.72.60.78

Trésorier : Jean DUPLESSIS

Tél. 03.86.28.36.899

Les « Derniers Indiens de la Rivière » (dont la moyenne d'âge est élevée) jouent un rôle important au niveau de la gestion piscicole : alevinage en fingerlings-brochets ; ils contribuent à des réhabilitations de frayères, à la capture de poissons nuisibles (poissons chats et perches soleil) ou encore peu recherchés (mulets de mer, brèmes, barbillons, chevaines...). En fin de chaque mois ils doivent remplir et envoyer aux services compétents leur fiche de capture et tenir à jour les carnets de captures d'anguilles.

De plus, une fiche récapitulative de la saison de pêche est adressée par chaque pêcheur, à l'ADAPAEF-58 qui établit un bilan par lot, par procédés de pêche, par espèces capturées, bilan communiqué à la DDT.

Mais cette approche du milieu aquatique est complétée par des observations relatives à la population piscicole de chaque lot (espèces proliférantes, nouvelles, ou en régression) maladie, mortalité, nanisme.

De plus, la « veille environnementale » des adhérents de l'ADAPAEF-58, vise à suivre les préceptes de la Charte NATURA 2000, à savoir : alerter les services de l'ONEMA et de l'antenne NATURA 2000 en cas de pollution, de présences indésirables au niveau de la flore (jussie, renouée du Japon) et de la faune (ragondins, bernaches du Canada) ou souhaitées (castors, loutres, cigognes...), de feux intempétiifs sur le DPF, de décharges sauvages, de circulations motorisées sur le DPF....

En conclusion, les Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sont les derniers survivants de la pêche traditionnelle et ancestrale. Leur savoir-faire est en passe de disparition alors que ce loisir fait partie du patrimoine culturel.



PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS « TRUITES » SUR LA VRILLE



Sur le secteur entre Annay et Neuvy sur Loire, l'AAPPMA « La Myennoise » gère un parcours spécifique « truites » en rivière avec une réglementation préfectorale adaptée (quota de capture réduit à 3, ouverture le week-end du samedi au lundi + jours fériés ; pêche à 1 seule ligne). **Se renseigner auprès de l'AAPPMA (06 60 85 48 13).**

1📍 47.5294782 , 2.8921202

2📍 47.5337302, 2.9135862

3📍 47.5370920 , 2.9313679

PARCOURS « NO-KILL MOUCHE » SUR L'YONNE EN AVAL DE PANNECIÈRE



Sur proposition de l'AAPPMA de Corbigny, un secteur no-kill réservé à la pêche de la truite et de l'ombre commun a été mis en place sur l'Yonne en amont de Montreuilon.

Seule la pêche à la mouche est autorisée.

1📍 47.177774, 3.7907688

2📍 47.1833244, 3.805005



PARCOURS SPÉCIFIQUES

RÉSERVOIR DU CHÂTELET PÊCHE À LA MOUCHE



Les salmonidés du Châtelet

Plan d'eau de 3 ha au milieu des forêt et monts du Morvan. Les truites arcs en ciel sont belles et combattives, et les parties de pêche dans ce cadre ravissent tous les moucheurs. Seule la pêche à la mouche est autorisée. Float-tube autorisé, trois maximum en action. Cartes à la journée 25 € (dès 8h00), matin (8h-14h) ou après midi (14h-20h) 15 euros et jeunes 8 €. Tables et abris sur place.

47.016705 , 3.983678



Fermeture le mardi et le dernier dimanche de chaque mois. Réservés aux groupes (10 personnes minimum) sur réservation auprès de la Fédération. En période estivale, possibilité de fermeture selon les conditions météorologiques.



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Château-Chinon : Maison de la Presse,
03 86 85 13 55

Château-Chinon : Café du Boulevard,
23 Bd de la République, 03 86 85 16 11

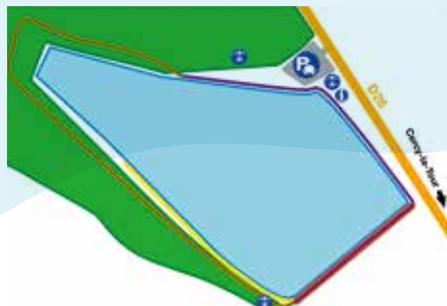
Arleuf : Pub Restaurant Le Cornemuse,
03 86 78 84 66

Sur place : Moulin des Morvans,
M. Blanchet : 06 40 90 41 93 - 03 86 85 00 46



PARCOURS SPÉCIFIQUES

CARPODROME CERCY-LA-TOUR



! *Seules les techniques de pêche à la grande canne, feeder et anglaise sont autorisées. Remise à l'eau des poissons obligatoires.*
ACCESSIBLE AVEC LA CARTE DE PÊCHE FÉDÉRALE.



Carpodrome de la Tuilerie (Propriété de la Fédération de pêche)
 Gérer conjointement par l'AAPPMA la carpe de Cercy la tour et la Fédération de Pêche de la Nièvre, Ce bel étang d'une superficie de 4 hectares a été acheté en 2019 pour devenir le premier Carpodrome fédéral de la Nièvre. Le plan d'eau est exclusivement empoissonné en carpes et en tanches afin de satisfaire les amateurs de sensations fortes. Un règlement intérieur est disponible sur place
 📍 46.8800275 , 3.6232489



ETANG DE VAUX (NO KILL BROCHET)



L'étang de Vaux est classé en « NO KILL » Brochet avec une réglementation spécifique. La pêche des carnassiers est autorisée uniquement aux leurres artificiels. Une réserve a été mise en place où la pêche des carnassiers est interdite, en revanche la pêche de la carpe et des autres poissons blancs reste autorisée. L'étang est aussi réputé pour ses carpes spécimens. Situé au coeur de la Nièvre, l'étang de Vaux est un véritable paradis pour les pêcheurs. L'étang de Vaux est classé espace naturel sensible. Il est le plus grand d'un ensemble de 3 plans d'eau séparés par des digues. Ils ont été créés il y a plus de 200 ans pour alimenter le canal du Nivernais, entourés de forêts, à certains endroits. La mise en place du no kill sur le brochet a permis le développement d'une population importante avec de nombreux sujets dépassant le mètre. En 2022, des abris artificiels ont été immergés afin de multiplier les zones de caches et permettre un développement de la biomasse du lac.

1📍 47.1913758 , 3.6136573
 2📍 47.1870754 , 3.6167755
 3📍 47.1795125 , 3.6090431

! *Navigation uniquement au moteur électrique.*



PARCOURS SPÉCIFIQUES



ETANG DE BAYE (NO KILL BLACK BASS)



Le black bass a été introduit dans l'étang en 2022. Afin de pérenniser le développement de l'espèce, les pêcheurs doivent obligatoirement remettre les blacks bass capturés à l'eau peu importe leur taille.

Le plan d'eau est aussi réputé pour ses carpes (pêche de nuit interdite). Attention, la navigation est limitée à l'usage du moteur électrique. Amis pêcheurs respecter les autres usagers qui pratiquent la voile sur le plan d'eau.

1📍 47.1805081, 3.6151487

2📍 47.1768207, 3.6197209

3📍 47.1641919, 3.6192207



PARCOURS MINGOT ET COEUILLON (PASSION CARPE DE NUIT)



L'AAPPMA de Chatillon en Bazois et la Fédération de Pêche de la Nièvre ont aménagés deux secteurs de pêche de la carpe de nuit sur le canal du Niervais en amont et en aval de Chatillon. Des empoissonnements importants de carpes ont été réalisés. Le contre halage est réservé aux pêcheurs avec une circulation en sens unique. Tout au long des secteurs, les pêcheurs trouveront des places de parkings ainsi que des tables des campings. Il également possible de réaliser de très belles pêches au feeder, à l'anglaise ou encore à la grande canne.

1📍 47.062215, 3.641782

2📍 47.0540086, 3.6415726

3📍 47.0469552, 3.6515905

4📍 47.0413862, 3.6612997



PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS CARPE DE NUIT DE CHAUMIGNY (CERCY LA TOUR)



Le contre halage a été aménagé et la pêche de nuit est autorisée sur le contre halage.

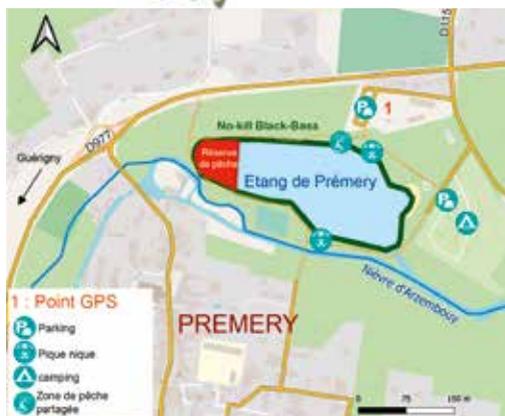
Une quantité importante de carpes de tailles moyennes a été déversée afin de satisfaire les pêcheurs.

📍 [46.8713745, 3.66003375](https://www.google.com/maps?q=46.8713745,3.66003375) (accès parcours de nuit)

PARCOURS EGUILLY (PASSION PÊCHE AU COUP)



PREMERY



L'AAPPMA a souhaité introduire le black bass dans son plan d'eau afin de diversifier les techniques de pêche et répondre à la demande de nombreux jeunes pêcheurs.

Il est obligatoire de remettre l'ensemble des blacks bass à l'eau peu importe leur taille.

Il est également possible de pêcher la carpe de jour, la population de poisson de taille moyenne est importante. Attention de ne pas pratiquer la pêche dans la réserve.

📍 [47.17811, 3.33589](https://www.google.com/maps?q=47.17811,3.33589)

Sur ce parcours de plus de 7 km de long, le contre halage a été aménagé uniquement pour les pêcheurs (circulation en sens unique). Il est possible d'y pêcher aussi bien le canal du Nivernais que la rivière Aron.

De nombreuses places de parkings, tables et zones de pêche partagées permettront aux pêcheurs de s'installer au mieux et de réaliser de superbes pêches de poissons blancs, carpes et même de sandres et brochets.

📍 [47.0312418, 3.6568708](https://www.google.com/maps?q=47.0312418,3.6568708)

📍 [47.0137791, 3.6674090](https://www.google.com/maps?q=47.0137791,3.6674090)



ÉTANG DE PÊCHE

L'ÉTANG DU MERLE (17 HA)



Gestion par l'AAPPMA «La Perchette» de Vaux,

2^{ème} catégorie piscicole non domaniale

L'étang du Merle est géré depuis peu par l'AAPPMA La Perchette de Vaux et la Fédération de Pêche. Ce bel étang familial est idéalement situé dans le département, et propose en saison des activités complémentaires à la pêche comme la baignade et le camping.

Récemment aleviné en carnassiers et en poissons blancs, il est doté d'une bonne population piscicole pouvant combler toute la famille. La pêche est autorisée en canoë, float-tube ou barque avec moteur électrique. Les moteurs thermiques sont interdits. La pêche est interdite depuis la digue, sur la plage de baignade en saison estivale, et dans l'enceinte du camping par les personnes extérieures à celui-ci.

📍 47.137022 , 3.498723



L'ÉTANG DE LA BOUE À RÉMILLY (8 HA)

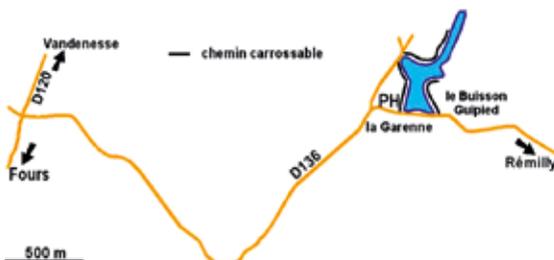


2^{ème} catégorie piscicole

Propriété de la Fédération de Pêche. Étang familial. Tables de pique-nique, aires de stationnement, information sur la pêche sont à votre disposition au bord de l'eau. Accès véhicule sur les ¾ des berges. Ouvert toute l'année. Attention à la fermeture spécifique du brochet et du black-bass. Gestion par AAPPMA de Fours.

📍 03°46'06" E - 46°49'56" N

! Attention, pour cause de travaux sur la digue, la pêche est interdite pour la saison 2023.





ÉTANG DE PÊCHE

L'ÉTANG DE CHEVENON (4 HA)

2^{ème} catégorie piscicole non domaniale



Gestion par l'AAPPMA de Nevers

Sa vocation est familiale, tournée vers la pêche au coup. Quelques carnassiers sont cependant présents dans le plan d'eau. La labellisation « Parcours Famille » et tous les aménagements réalisés pour la création du « Zébulle Parc » contribuent également à améliorer l'accueil des pêcheurs et de leurs familles. Une « zone de pêche partagée » est présente en rive gauche et plusieurs postes de pêche aménagés agrémentent la rive droite. Embarcations interdites.

📍 46.912413 , 3.224447

L'ÉTANG D'ARTHEL (2 HA)



2^{ème} catégorie piscicole

Plan d'eau de 2 ha situé au cœur du village d'Arthel et au pied du château (site historique classé), cet étang est le lieu de pêche idéal pour capturer une friture de gardons. Pour les amateurs, la population de carpes et de tanches permet également de prendre « plus gros ».

L'étang est entouré d'une pelouse entretenue et le maintien du site dans un état de propreté irréprochable est exigé. Ouvert toute l'année.

Dépositaires les plus proches : Mairie d'Arthel et dépositaires de Prémery.

📍 47.244130 , 3.405925





HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LA NIÈVRE



Plusieurs hébergeurs nivernais ont réalisé les aménagements nécessaires pour répondre au cahier des charges du label « Hébergement Pêche » de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Ces lieux garantissent ainsi aux pêcheurs de trouver un logement adapté à leur loisir avec une dépendance pour stocker le matériel de pêche, les vêtements de pluie, les bottes, ou le wadders, un point d'eau extérieur, une solution pour garder des vifs (vivier, bulleur, ou milieu aquatique à proximité), un frigo dédié aux appâts, et toute la documentation utile pour passer un bon séjour pêche (guides réglementaires et touristiques, cartes IGN, adresses des magasins de pêche, etc...).

AU FOUDEUR DU BAZOIS

2 bis Place Pierre Saury 58110 Châtillon en bazois. Gîte d'étape et de séjour - Capacité 15 pers

Contact : M et Mme VIN
aufoudre58@gmail.com

06 18 81 76 50 - <https://www.gite-au-foudre-du-bazois.com/>

📍 47.05310 , 3.65515



DOMAINE DE CANDIDE

Meulot 58110 Biches
Gîte et Chambre d'hôte - capacité 10 pers. Idéalement situé près de l'écuse de Meulot entre le Canal du Nivernais et la rivière Aron (2^{ème} catégorie).

Contact : M GAILLARD
domainecandide@gmail.com

06 74 37 68 89 - <http://domainedecandide.com/>

📍 47.01555 , 3.66777



AUX DEUX CHÊNES

4 rue de l'Isle 58340 Cercy-la-Tour
Chambre d'hôte - capacité 4 pers
Proche du canal du Nivernais, de l'Aron et de l'Alène.

Contact : M et Mme ANSO
09 81 48 65 48

<https://www.gites-de-france.com/fr/bourgogne-franche-comte/nievre/aux-deux-chenes-58g1188>

📍 46.87122 , 3.64506



GITE DES CORVÉES DE VAUX

Les corvées de Vaux 58800 La Collancelle.

Gîte - capacité 6 pers
Chalet bois 6 personnes avec vue sur les Etangs de Baye et de Vaux, grand terrain et terrasse, accessibilité au plan d'eau à pied.

Contact : M MARTIN - 06 37 66 33 30

📍 03°37'12"E - 47°10'45"N



CAMPING DES SOULINS

Les Soullins 58120 Corancy
Camping - 34 emplacements / 3 yourtes 1-4 pers / 3 Chalets 1-5 pers.
Idéalement situé au bord du lac de Pannecière.

Contact : M GUENARD -
campinglessoullins@gmail.com - 03 86 84 47 52

06 87 31 88 05 - <https://campinglessoullins.fr/>

📍 47.1173201 , 3.9326263



GÎTES DES PÊCHEURS

Gîtes des pêcheurs lieu-dit Vaux
58210 Montigny-en-Morvan
Meublé : 4 personnes (1 chambre 2 personnes + canapés BZ). A proximité immédiate du lac de Pannecière et à environ 40 minutes des autres lacs du Morvan.

Contact : 06 46 56 20 99 (Mag) - 06 18 92 76 09 (Alex)

Mail : magalipetitjean58@gmail.com

📍 47.139872 , 3.881368



CHEZ MARIE

5 route de Vandenesse 58340 Cercy-la-Tour. Gîte - Capacité de 6 personnes, 3 chambres. Grande terrasse. Proche de l'Aron, de l'Alène, et du canal du Nivernais, 2^{ème} catégorie piscicole.

Contact : Mme GONIN - marieclaire.gonin@sfr.fr

06 03 01 46 99 / 03 86 50 51 00

<https://chezmariecercy.jimdofree.com/>

📍 46.85835 , 3.65036



LA MAISON D'HÔTE DU BAC D'ALLIER (INSTANT NATURE)

3 rue du panorama 58180 Mazy
Chambre d'hôte - Gîte pouvant accueillir 5 personnes, situé à 1 kilomètre de la Loire et 2 kilomètres du bec d'Allier, lieu de confl uence entre l'Allier et la Loire.

Contact : M PAGE - instant-nature-page@wanadoo.fr

03 86 57 98 76 - www.instant-nature.org

📍 46.97923 , 3.08699





HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LA NIÈVRE

SPL CONFLUENCE

PORT DECIZE

Port de Decize LA JONCTION
58300 DECIZE

Hôtel / Gîtes / Gîte étape ou de Groupe - capacité 50 pers. Plusieurs logements au bord du Canal Latéral à la Loire pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes, restauration et vente de cartes de pêche sur le site, location de bateaux.

Contact : port-decize@ccsn.fr - 03 73 15 00 00

<https://www.port-decize.fr/>

📍 46.82222 , 3.45507



LE RELAIS DES LACS

70 Avenue F. Mitterrand F58230 Planchez
Hôtel - capacité: 70 pers
Hôtel-restaurant au cœur du PNRM, entre rivières à truites et lacs de barrage
Contact: contact@le-relais-des-lacs.fr
03 86 78 41 30 - www.le-relais-des-lacs.fr

📍 47.13633 , 4.01698



LE PETIT ROBINSON

Lieu-dit la Copine 58300 Champvert
24 gîtes en bois insolites (roulotte, cabanon, tipi ou igloo) de 3-6 personnes. Ouvert toute l'année. Proche du canal du Nivernais et de l'Aron.

Contact : M et Mme KERN

contact@lepetitrobinson.com - 03 86 25 43 16

www.lepetitrobinson.com

📍 46.84176 , 3.49058



LE PETIT PARADIS AU CŒUR DU MORVAN

L'huis des meunier 58230 Dun les places. Gîte - capacité: 8 pers

Contact : Mme DOITRAND
naturedecouverte@orange.fr

06 22 86 93 93 - www.petit-paradis-morvan.fr

📍 47.28680 , 4.01098



LE REPOSOIR

4 quai du Moulin 58190 Monceaux-le-Comte. Gîte - capacité: 4 pers

Contact : M HOOG

cyrille58190@hotmail.com

06 63 31 76 14

📍 47.32861 , 3.66015



LA FAMILLE EST DANS LES BLÉS

Pouilly 58110 Brinay
Gîte - capacité: 15 pers

Contact : M et Mme LAURIER

b.laurier@wandoo.fr - 06 31 59 81 01

<https://la-famille-est-dans-les-bles.com>

📍 47.02521 , 3.71438



DOMAINE DES HAUTS DE CORCELLES

Domaine des hauts de Corcelles
58110 Dun sur Grandry

Gîte - capacité: 12 pers (2 gîtes de 6 pers)

Contact : M MERCIER

corcelles@wanadoo.fr

03 86 84 42 63 / 06 75 33 02 32

<https://www.gites-de-france.com/fr/bourgogne-franche-comte/nievre/corcelles-58g445>

📍 47.08520 , 3.78979



LE CENTRE

23 rue Saint-Gervais 58140 Brassy
Gîte - capacité: 30 pers

Contact : M. REFAIT Olivier
accueil@lecentre-brassy.com

03 86 55 02 74 / 06 83 77 71 62

www.lecentre-brassy.com

📍 47.26192 , 3.93639



MOULINS DES MORVANS

2 route de la Bourrade - 58340 Fachin
Gîte et chambre d'hôte

Capacité : 15 personnes

A proximité immédiate du réservoir de pêche à la mouche du Chatelet et à une demi-heure du lac de Pannecièrre.

Contact : 03 86 85 00 46

Mail : moulinesdesmorvans@orange.fr

📍 47.015300 , 3. 881368





BBF Forêts
Scierie
Travaux
Energies
Transporta

BONGARD-BAZOT & FILS



LANCEMENT DE NOTRE SITE DE VENTE EN LIGNE
WWW.CENTRALBOIS.FR

BBFservices

Saint-Péreuse 58110
TÉL 03 86 84 40 12
FAX 03 86 84 41 36
info@bongard-bazot.fr
www.bongard-bazot.fr

BBFscierie

La Machine 58260
TÉL 03 86 50 93 50
FAX 03 86 50 98 03
contact@bbf-scierie.fr
www.bbf-scierie.fr

UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LES AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES

- Restauration hydromorphologique,
- Maintien ou restauration de la continuité écologique,
- Aménagements de cours d'eau, d'étangs, de canaux, de zones humides,
- Création et restauration de plans d'eau, mares, digues,
- Renforcement de berges, étanchéité de canaux,
- Aménagements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, ...
- Création de sentiers, passerelles ou ponts en bois.



Projet lauréat du Grand Prix National du Génie Écologique 2020
Restauration hydromorphologique de l'Armenne, du Landion et de leurs zones humides d'accompagnement (Dainevy, 20)



BBF INTERVIENT ÉGALEMENT DANS L'EXPLOITATION DE FORÊTS, DANS LE TRANSPORT ET POSSÈDE UNE SCIERIE.



Électricité Prudence

Gardons nos distances



Electricité prudence : gardons nos distances.

enedis



**Pêchez ces conseils
sans modération !**

- Ne pas pêcher près des lignes électriques,
- Tenir votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- Être vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- Se renseigner auprès de sa fédération de pêche.



Attention : Il y a DANGER même sans TOUCHER !

Un arc électrique peut se former sans contact direct et provoquer une électrocution.

Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr ou rendez-vous sur enedis.fr